

**VILLE DE SIN LE NOBLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 28 MAI 2020**

**Sous la Présidence de  
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE  
**REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 MAI 2020**  
**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES</b>	<b>ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES</b>	<b>ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES</b>
<b>DUMONT</b> Christophe	<b>X</b>			
CARREZ Didier	<b>X</b>			
DELATTRE Marie-Josée	<b>X</b>			
DESMENEZ Jean-Claude	<b>X</b>			
MASCLET Johanne	<b>X</b>			
DELVAL Freddy	<b>X</b>			
TAILLEZ Isabelle	<b>X</b>			
JARUGA Henri	<b>X</b>			
DECREUS Michèle	<b>X</b>			
WIDIEZ Dimitri	<b>X</b>			
CHOTIN Jean-Michel	<b>X</b>			
BERLINET Jean-Pierre	<b>X</b>			
SANTERRE Françoise	<b>X</b>			
BEDENIK Claudine	<b>X</b>			
GEMZA Joselyne	<b>X</b>			
DUMONT Christiane	<b>X</b>			
ALLARD Patrick	<b>X</b>			
BAILLEZ Marc	<b>X</b>			
DUBREUCQ Patrick	<b>X</b>			
DORNE Sylvie	<b>X</b>			
DAMBRIN Pascal	<b>X</b>			
FAIVRE Caroline	<b>X</b>			
JOOS Jean-François	<b>X</b>			
CARAMOUR Stéphanie	<b>X</b>			
DUPRIEZ Christelle	<b>X</b>			
SOMBE Marie-Bernadette	<b>X</b>			
HOURNON Emeline	<b>X</b>			
SALPETRA Elise		<b>X procuration à M. Dimitri WIDIEZ</b>		
MAHMOUD Brahim	<b>X</b>			
POPOWSKI Robin	<b>X</b>			
KRZYKALA Rémi	<b>X</b>			
LOUREL Marcel	<b>X</b>			
FENET Jean-Bernard	<b>X</b>			

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, l'heure de 16h qui est indiqué sur vos convocations à cette séance d'installation du Conseil municipal, du 28 mai, étant donc atteinte puisqu'il est 16h06, je vous propose donc d'ouvrir cette séance de Conseil municipal d'installation. Alors je ne puis cependant le faire, sans auparavant saluer les représentants de la presse, que je remercie de leur présence, La Voix du Nord et l'Observateur du Douaisis, ainsi que les membres du public présent, pour vivre avec nous cette séance particulière et je salue donc tout particulièrement monsieur le sénateur Dany Wattebled qui nous fait l'honneur et l'amitié de participer à cette séance, merci beaucoup de ce geste et de cet honneur, de cette marque d'amitié cher Dany, et cher monsieur le sénateur, excuse-moi.

Alors le protocole sanitaire, les gestes barrière en vigueur ne nous ont pas permis de nous saluer comme nous le voudrions, mais je suis toujours très heureux de vous accueillir et à plus forte raison aujourd'hui de vous accueillir dans ce beau lieu de notre Commune qu'est le théâtre Henri Martel.

Je suis très heureux de vous retrouver ici 11 semaines après nous être quitté le soir du premier tour soit le 15 mars 2020 avant une période inédite de confinement qui ne nous a plus permis de nous réunir depuis. Je suis très heureux de nous retrouver toutes et tous en pleine forme et en bonne santé d'accueillir pour leur première séance et leur entrée au sein du Conseil municipal de très nombreux nouveaux élus.

Chers nouveaux élus, je vous souhaite la bienvenue. J'espère que vous prendrez beaucoup de plaisir à participer au débat dans le cadre de cette assemblée, à représenter nos concitoyens. Vous le savez, la politique, selon moi n'est pas un combat d'hommes ou de femmes mais ça doit être un débat d'idées. C'est ce que nous avons su faire durant les six années du mandat écoulé et ce fut un grand et réel plaisir. Je vous souhaite à toutes et à tous le même plaisir durant le mandat qui s'ouvre aujourd'hui. Alors les conditions sanitaires nous ont obligé à choisir ce lieu inédit pour cette séance d'installation et j'espère que ce n'est pas un mauvais présage que cette installation dans un théâtre. J'espère que personne ne comprendra que la politique est une pièce de théâtre ou une comédie. La politique, c'est la vie de la cité au sens étymologique du terme et c'est donc la représentation de nos concitoyens. La politique, ce n'est absolument pas la représentation d'une pièce de théâtre ou un jeu d'acteurs. Mais je préfère au contraire voir dans cette installation au théâtre Henri Martel, un heureux présage du fait du nom de ce théâtre en hommage à un ancien maire de Sin-le-Noble, Henri Martel, qui fut, un exemple incontestable de représentation de ses concitoyens et parce que durant ces semaines de confinement ce théâtre fut le lieu de générosité, de solidarité, puisqu'il a accueilli l'atelier citoyen de fabrication de masques.

Plus de 100 personnes y ont travaillé 6 jours sur 7. Durant plusieurs semaines, des donateurs nombreux y sont venus chaque jour et au final ce sont 8 000 masques qui ont été produits de façon citoyenne dans ce lieu.

Aujourd'hui, nous remplaçons ces couturiers bénévoles et ces donateurs et j'y vois comme un passage de témoin qui nous oblige, nous élus, à être à la hauteur de nos concitoyens. J'en profite pour saluer Claudine, la Présidente des couettes, Yanis 15 ans qui a profité de cette période de confinement pour appeler avec les agents du CCAS, les personnes isolées de la Commune. J'ai tenu à les inviter personnellement, ce soir, pour les remercier de cette générosité et de leurs actes de solidarité. Je salue aussi Alicia du Conseil municipal de la jeunesse dont j'ai souhaité la présence d'un membre.

À travers eux, ce sont tous les bénévoles que j'invite et remercie. Je n'oublie pas les personnels qui les ont accompagnés et que je salue également, avec un salut spécial à Sébastien Germain donc ce sera le dernier Conseil municipal ce soir, qui a décidé de relever de nouveaux défis professionnels et nous lui souhaitons toute la réussite.

Alors je parlais de passage de témoin, c'est donc le moment de passer ce témoin la présidence de séance au doyen du conseil sur le fondement des dispositions de l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales. C'est avec un grand plaisir que je le fais et ce d'autant plus qu'il s'agit de mon ami Jean-Michel Chotin à qui je passe la présidence de séance, lui qui est toujours prêt à tout faire, pour nous faire partager sa longue expérience d'engagement citoyen syndical, associatif et politique. À vous monsieur le président de séance.

## **I. AFFAIRES RAPPORTÉES PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE**

### **1. Installation du nouveau Conseil municipal**

M. CHOTIN : Et bien merci Monsieur le Maire de ce passage de témoin, de vos propos introductifs. C'est également pour moi un grand plaisir que ce moment particulier de l'installation du conseil. Vous avez souhaité beaucoup de plaisir aux nouveaux élus et de beaux débats durant ce mandat et je ne peux que rejoindre vos souhaits. Vous avez raison, la politique ne doit pas être un combat d'hommes, ou de femmes mais doit être un débat d'idées. Du fait de ma qualité de doyen, cela fait longtemps que je suis engagé en politique et j'ai eu un plaisir particulier à traversé le dernier mandat, synonyme d'apaisement, de courtoisie, de respect et de débats d'idées mais jamais de combats de personnes. J'espère qu'il en sera de même, au cours de ce mandat que j'ouvre ce soir. En tant que doyen, j'ai grand plaisir à accueillir de nombreux nouveaux élus et surtout de jeunes élus en âge. Je les félicite de leur engagement et leur souhaite une belle et longue expérience politique à construire pour nos concitoyens. Je souhaite aux jeunes aujourd'hui d'être, un jour, le doyen d'une assemblée car c'est un grand plaisir et un grand honneur. À chaque fois que l'occasion m'en est donnée que de pouvoir présider cette belle assemblée. Que ce soit pour l'adoption du

compte administratif, chaque année ou tous les 6 ans pour ce moment particulier de l'installation du Conseil municipal et surtout l'élection du maire. Evidemment, quand en plus, c'est quelqu'un que l'on estime qui, comble, en 2014 est élu, le plaisir n'en est que décuplé. Et bien maintenant n'attendons plus, entrons dans le vif du sujet, nous allons mettre en place... Alors, l'ordre du jour me dit de désigner un secrétaire de séance, nous avons pensé à notre ami Rémy Krzykala, le benjamin d'âge. Alors benjamin ... euh benjamin... (rire), Rémy, tu vas faire l'appel nominal des conseillers municipaux par ordre alphabétique, je crois que tu as la liste devant toi. Et bien entendu, j'espère que toute le monde en est d'accord. On vote, on est d'accord. Ok, tu peux y aller.

M. KRZYKALA : Merci Jean-Michel. Appel nominal...

M. CHOTIN : On constate que le quorum est assuré. Alors nous allons passer à l'appel à candidatures et énumération des candidats, Rémy.

M. KRZYKALA : Monsieur le Maire, Monsieur le président de séance, mes chers collègues. Je tiens à vous rassurer, tout de suite, en vous confirmant que cette prise de parole ne vise pas à présenter ma candidature au poste de maire. Benjamin du Conseil municipal, c'est aujourd'hui mon premier conseil et c'est déjà, un grand plaisir, et un grand honneur que de siéger, à 19 ans, au sein de l'assemblée délibérante de ma ville. Mais c'est un bien plus grand honneur que me fait le groupe majoritaire pour « Sin-le-Noble, Ensemble et Autrement » qui me demande, en ma qualité de benjamin du conseil, de bien vouloir vous faire connaître le nom du candidat qui se sera présenté pour notre groupe. Sans aucune surprise, évidemment, le candidat qui sera le nôtre est Christophe Dumont, maire de Sin-le-Noble, élu en 2014. C'est lui qui est à l'origine du rassemblement citoyen constitué dès 2013, rassemblant des personnalités de sensibilités politiques différentes, qu'il a réussi à fédérer sur un projet commun de mobilisation des énergies au profit de notre ville et de ses habitants. Ce groupe a remporté le suffrage de 2014 et malgré une situation héritée très difficile, a su œuvrer au redressement communal durant le mandat écoulé. Cette dynamique de rassemblement citoyen, au service de notre ville, ayant fait ses preuves durant ces six années, c'est tout à fait logiquement, qu'il fut décidé de poursuivre ce rassemblement, par une nouvelle candidature aux dernières élections municipales du 15 mars 2020. Et pour la première fois depuis 25 ans, la population de notre ville a renouvelé sa confiance, à une équipe en place, à savoir la nôtre, menée par Christophe Dumont. Pour la première fois aussi, une liste a été élue dès le premier tour dans le cadre d'une élection à laquelle pourtant quatre listes concouraient. En dépit de ce contexte de concurrence importante, notre liste réalisait un score très élevé de 75,4%, jamais constaté auparavant. Monsieur le Maire vous employez souvent le « nous » quand vous pourriez facilement utiliser le « je » car pour vous le terme ensemble qui figure dans le nom de notre groupe est une priorité et la dimension collective prime toujours sur le reste. Mais aujourd'hui notre groupe souhaite vous dire toute sa confiance et sa gratitude en présentant votre candidature. Vous avez souvent répété depuis le 15 mars que ce résultat était un résultat collectif et consistait en la validation de la démarche du rassemblement collectif, en la validation du bilan de 6 ans de travail collectif, en la validation d'un programme établi collectivement et à la validation d'une équipe qui aura durant 6 années la charge de la gestion communale. C'est sans doute vrai, mais si c'est le résultat d'une équipe, c'est aussi le résultat du travail du chef d'équipe que vous êtes et le résultat du lien particulier que vous avez su créer avec la population, cette dernière vous l'a renouvelée, a renouvelé sa confiance et vous à remercié de votre investissement pour elle et pour la Commune. Aujourd'hui, c'est l'équipe pour « Sin le Noble, Ensemble et Autrement » qui tient à vous renouveler sa confiance et vous remercier de votre engagement pour notre ville et ses habitants. Vous remerciez aussi de l'énergie que vous mettez à animer notre démarche de rassemblement citoyen et a toujours la faire vivre dans la dimension la plus collective. C'est avec fierté que benjamin du conseil au nom des 12 nouveaux élus de votre groupe qui entre ce soir en conseil et au nom des élus pour « Sin le Noble, Ensemble et Autrement » nous présentons votre candidature au poste de maire. Vous avez demandé d'être durant les 6 ans, les portes paroles de la population, je suis certain que ce soir au-delà des porte-paroles de notre groupe, je suis surtout le porte-parole de la population de Sin-le-Noble qui souhaite que vous restiez notre maire. Merci.

## 2. Election du Maire

M. CHOTIN : Rappel des modalités de l'élection du maire. Le vote aura lieu à bulletins secrets, à 3 tours maximum. Alors je propose de s'affranchir de l'isoloir et qu'un membre de l'administration présente l'urne à chacun des conseillers pour opérer le vote et éviter les déplacements. Ah bah écoutez, on attend la candidature de Monsieur Dumont, est ce qu'il y en a d'autres ? Bon je continue, toute personne qui ne souhaite pas prendre part au vote le précise à l'appel de son nom au cours des opérations de vote. Alors nous allons mettre un petit bureau en place donc le doyen, le benjamin, Remy et deux assesseurs Michèle Decreus et Robin Popowski qui s'avanceront ici au moment du dépouillement. Est-ce que vous êtes d'accord, sur la façon de procéder et la mise en place du bureau ? Voilà alors qui passe l'urne déjà ? Sébastien ? Il convient de rappeler qui est candidat ... donc candidat monsieur Christophe Dumont. Voilà... il suffit d'inscrire le nom sur le bulletin.

Alors Rémy tu va appeler les gens et on va passer l'urne et prendre le bulletin à chaque fois.

	A VOTÉ		
ALLARD Patrick	X		
BAILLEZ Marc	X		
BEDENIK Claudine	X		
BERLINET Jean-Pierre	X		
CARAMOUR Stéphanie	X		
CARREZ Didier	X		
CHOTIN Jean-Michel	X		
DAMBRIN Pascal	X		
DECREUS Michèle	X		
DELATTRE Marie-Josée	X		
DELVAL Freddy	X		
DESMENEZ Jean-Claude	X		
DORNE Sylvie	X		
DUBREUCQ Patrick	X		
DUMONT Christiane	X		
DUMONT Christophe	X		
DUPRIEZ Christelle	X		
FAIVRE Caroline	X		
FENET Jean-Bernard	X		
GEMZA Joselyne	X		
HOURNON Emeline	X		
JARUGA Henri	X		
JOOS Jean-François	X		
KRZYKALA Rémi	X		
LOUREL Marcel	X		
MAHMOUD Brahim	X		
MASCLET Johanne	X		
POPOWSKI Robin	X		
SALPETRA Elise	X	<i>Procuration à Dimitri Widiez</i>	
SANTERRE Françoise	X		
SOMBE Marie-Bernadette	X		
TAILLEZ Isabelle	X		
WIDIEZ Dimitri	X		

M. CHOTIN : Le vote est terminé. Nous allons demander à Michèle Decreus et Robin Popowski de s'approcher de la table où on va dépouiller.

Nous allons proclamer les résultats : nombre de votants 33.

Monsieur Christophe DUMONT : trente et une voix. Nous avons 2 nuls.

Pour moi Monsieur Dumont est élu plus qu'à la majorité.

Toutes mes félicitations Monsieur le Maire vous pouvez monter et on applaudit.

*(Applaudissements)*

M. CHOTIN : Deuxième geste symbolique peut-être il y en aura un troisième, on ne sait jamais.

M. le MAIRE : Monsieur le Sénateur, cher Dany, Monsieur le Président de séance, cher Jean-Michel, Monsieur le benjamin de séance, Cher Rémy, mes chers collègues, mesdames et messieurs et surtout chers sinoises, chers sinois, chers amis, en 2014 un millier de personnes assistait le dimanche 30 mars à la proclamation des résultats dans ce théâtre Henri Martel puis à l'installation du Conseil municipal le vendredi 4 avril 2014.

Ce soir, ils nous manquent ! Comme ils nous ont manqué le soir du 15 mars où nous ne pouvions être, dans ce même théâtre, qu'une centaine de personnes.

C'est donc à eux que je souhaite m'adresser en premier lieu. Pour leur dire, justement, combien ils nous manquent. Pour leur dire combien la distanciation sociale est difficile, pour nous, qui avons fait de la cohésion sociale, une priorité, et du lien élu-population, l'ADN de notre démarche.

Je tiens, très sincèrement, à les remercier de leur confiance, renouvelée, qui nous honore. Et leur dire combien cette confiance nous engage.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, depuis 25 ans, et les élections de 1995, les sinois ont renouvelé leur confiance à une équipe sortante. C'est une énorme responsabilité dont nous devons prendre toute la mesure en vue d'en être dignes durant six ans.

Au-delà des 25 ans sans renouvellement des différentes équipes sortantes, l'élection, au 1<sup>er</sup> tour, est aussi inédite, dans un contexte d'une élection avec 4 listes en concurrence.

Et, surtout, ce score, de 75,4%, est une première dont nous pouvons, évidemment, être heureux mais qui, surtout, nous appelle à la modestie.

J'aurais, tellement, aimé, comme en 2014, partager ce résultat avec les Sinois dans un théâtre Henri Martel plein. Et, surtout, les remercier de cette confiance qui nous honore et, j'insiste, nous oblige. Ce chiffre, incroyable, ne nous gonfle pas d'orgueil et, au contraire, nous pousse à l'humilité ! Nous sommes tellement petits devant ces 75,4% et un tel niveau de confiance.

D'autant plus que ce résultat est celui des sinoises et des sinois qui, dès 2014, ont osé accorder leur confiance à une liste de rassemblement citoyen. Démarche totalement iconoclaste, dans notre Commune, jusque lors très politisée.

C'est le résultat des sinois qui avaient osé accorder leur confiance à une liste qui n'avait pas menti sur la situation communale et n'avait pas fait de promesses irréfléchies.

Le résultat des sinois, qui, depuis 2014, ont accepté la démarche de démocratie participative et ont permis la reconstruction d'un lien élus-population de grande qualité. Merci à eux d'avoir permis cette gestion collaborative, cette relation partenariale et cette co-construction de la politique municipale. Tout cela nous fut d'une aide précieuse, durant ces 6 années, et à l'occasion de cette campagne municipale.

Nous l'avons toujours dit, nous ne sommes pas les porte-paroles d'un parti, d'un clan ou d'une partie de la population. Nous sommes et resterons les porte-paroles des habitants, de tous les habitants.

J'ai, évidemment, en ce moment, une pensée, particulière, pour les 24,6% qui n'ont pas voté pour notre équipe et notre projet. Je viens de le dire, nous ne serons pas les élus d'un clan mais les élus de tous les Sinois. Et donc, évidemment, les leurs aussi. Leur déception peut se comprendre. Mais nous avons prouvé, depuis 2014, notre capacité à travailler ensemble pour Sin-le-Noble.

Leurs représentants, au Conseil municipal, seront respectés. Là aussi, nous en avons donné la preuve durant les 6 années du mandat qui vient de s'achever. Leurs représentants ne seront pas considérés, s'ils l'acceptent ainsi, comme des opposants. Mais, s'ils s'inscrivent dans ce cadre, comme des partenaires, certes minoritaires, la population en a décidé ainsi, mais partenaires, tout de même, de la gestion municipale.

J'ai, d'ailleurs, souhaité les rencontrer préalablement à ce conseil d'installation afin de faire connaissance et échanger sur leur vision du mandat. Je les remercie d'avoir accepté cette proposition. J'espère que nous pourrons établir, comme lors du mandat écoulé, une relation respectueuse et courtoise au profit de l'action communale et des habitants.

Car cette élection est la validation d'une philosophie de rassemblement initiée dès 2013. Je remercie celles et ceux, qui, dès l'origine, ont adhéré à cette démarche. Je pense, tout naturellement, aux trois groupes de l'époque et à tous ceux qui vinrent amplifier, ensuite, la dynamique de rassemblement. Ils sont trop nombreux pour les citer mais ils se reconnaîtront. Qu'ils sachent ma reconnaissance et mon estime à leur égard.

Cette élection est, également, la validation d'un bilan de ce si difficile mais, aussi, tellement beau mandat qui s'achève ce soir.

C'est le fruit d'un travail énorme et quotidien d'une équipe car la gestion communale ne peut pas être une aventure personnelle. Elle ne peut être qu'une dynamique collective. Le résultat du 15 mars dernier est donc celui d'une formidable équipe qui, depuis 7 années, travaille ce projet « Pour Sin le Noble, Ensemble et Autrement ». Un énorme merci à vous, membres de ce rassemblement, élus depuis 2014 ou non. Ce résultat est le vôtre.

Je salue, tout particulièrement, les élus qui terminent, ce soir, leur mandat, comme Jean-Paul Hournon, 1<sup>er</sup> adjoint, exemplaire de loyauté et d'investissement. Jean-Luc Jouvenez, conseiller délégué investi et acteur de terrain infatigable ou encore par exemple Lise Widiez.

Et quand je parle d'un bilan collectif, je ne pense pas qu'aux élus. Ce bilan, il est, aussi, celui des formidables bénévoles de nos associations, des commerçants et artisans, des remarquables enseignants de nos écoles, des employés communaux évidemment, des membres investis des conseils de quartiers ou du conseil de la jeunesse, des partenaires de la Commune comme les bailleurs, la Communauté d'agglomération, la Région, le Département, la CAF, les services de l'Etat et j'en oublie de façon certaine. Tous ont apporté leur part au redressement communal.

Cette élection est, aussi, la validation du projet proposé aux Sinois pour les 6 prochaines années et de l'équipe constituée à cet effet. Nous avons voulu respecter cette échéance électorale par une campagne sérieuse que nous avons beaucoup travaillé afin de permettre le choix éclairé des électeurs. Un grand merci, donc, aux nouveaux élus qui se sont engagés dans ce beau rassemblement citoyen au service de notre ville. Profitez, avec, humilité de la confiance des sinoises et des sinois. Considérez-la avec la plus grande des modesties car, désormais, il va falloir que nous en soyons dignes, et ceci pour six longues années.

Un grand merci à l'ensemble des équipes de « Pour Sin le Noble, Ensemble Autrement » qui n'étaient pas candidats ou n'étaient pas en position éligible. Vous avez travaillé, nombreuses et nombreux, sans relâche, à faire de cette campagne ce qu'elle a été. Le résultat du 15 mars dernier est le résultat de votre travail, de votre implication à faire vivre notre beau projet de rassemblement citoyen au service de notre ville.

Même si c'est une aventure collective que nous vivons depuis son origine en 2013, c'est moi que vous avez souhaité élire comme Maire et je souhaite donc, à titre très exceptionnel, car j'y rechigne toujours, adresser quelques remerciements.

Monsieur le doyen, pour la deuxième fois en 6 ans, c'est vous qui avez présidé la séance d'installation du Conseil municipal. Et que, pour mon plus grand plaisir, vous m'avez remis cette deuxième écharpe de Maire. La première restera, évidemment, un moment particulier et inoubliable pour l'enfant de Sin-le-Noble, devenu Maire de sa ville.

Mais celle-ci a un goût particulier car une réélection a une valeur particulière à mes yeux. Obtenir la confiance de mes concitoyens était déjà une émotion très forte et je me souviens de ces moments de 2014. Mais une réélection, c'est bien plus que la confiance obtenue, c'est la confiance conservée. C'est la confiance renouvelée. Et la validation que, durant 6 ans, nous avons été dignes de cette confiance reçue en 2014. J'en suis heureux. Car cette confiance est le bien le plus précieux c'est pourquoi nous devons continuer de tout faire pour en être dignes.

Monsieur le benjamin du conseil, cher Rémi, c'est, par la force des choses, la 1<sup>ère</sup> fois que vous avez officié puisqu'il s'agissait, ce soir, de votre 1<sup>er</sup> Conseil municipal et qu'en 2014, vous n'aviez que 13 ans. Je vous souhaite, ainsi qu'à tous vos collègues dont c'est aujourd'hui une première, la bienvenue dans cette belle institution de notre République. Je vous félicite de votre engagement et me réjouis de cette excellente idée du groupe « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement » d'avoir choisi le benjamin pour présenter son candidat.

C'est un beau symbole que de placer cette séance d'installation sous le signe de l'intergénérationnalité entre la présidence de séance au doyen et le rôle particulier octroyé au benjamin. Au-delà, c'est un beau symbole de ce que représente la démarche de « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement » ou l'ensemble dans le respect des différences est primordial.

Beaucoup de travail nous attend pour poursuivre le redressement de notre Commune. Nous n'avons pas menti lors de cette campagne et nous avons dit que le chemin serait encore long. Tant il reste à faire. Et ce mandat va commencer par de nouvelles et très graves difficultés avec la gestion communale de la crise sanitaire en cours.

Et les 10 semaines qui se sont écoulées depuis notre élection le confirment.

Durant cette période, je me suis souvent souvenu de la conclusion de mon dernier texte écrit aux sinois. J'y écrivais : « je souhaite clore cet écrit en vous remerciant de l'honneur de votre confiance durant ce mandat dont je confirme que, même difficile, il est le plus beau de tous. Interrogé pour le congrès des maires sur les difficultés du mandat et ce qui m'a fait tenir, voici qu'elle fut ma réponse : « Débuter chaque demi-journée par 3 rendez-vous, avec des habitants, pour conserver à l'esprit par qui et pour qui nous sommes élus, pour ne pas oublier leurs difficultés lors des réunions qui suivent et relativiser celles auxquelles un Maire est confronté. Quel antidote que ce lien avec la population. Que d'énergie emmagasinée après chaque visite dans les écoles ou à l'EHPAD et ces rencontres lors des repas, lotos, concerts, braderies, événements sportifs, fêtes des voisins, vernissages ou mariages. Ces moments, qui permettent de mesurer les richesses humaines de nos concitoyens, me font tenir face aux difficultés.

Cette proximité rappelle que le plus beau des mandats est celui de Maire. C'est être, parfois, à portée d'engueulade comme le dit le président du Sénat Gérard Larcher mais c'est, surtout, être à portée de tendre la main, à portée d'écoute et à portée de recevoir la confiance témoignée quand vous prenez conscience que vous êtes le premier et le dernier recours.

A portée, aussi, de voir dans l'œil de votre interlocuteur son désespoir et sa gratitude quand vous avez pu par votre action solutionner son problème.

Comme cela s'est révélé exact durant ces deux mois éprouvants. Mais, riches de cette confiance renouvelée lors du 1<sup>er</sup> tour des élections avec plus de 75% des suffrages, nous nous sommes battus pour notre ville et ses habitants.

C'est avec cette obligation de ne pas les décevoir et d'être dignes de leur confiance que nous avons travaillé, de façon acharnée durant cette période pour eux et avec eux comme toujours.

Kennedy disait : " Ne demandez pas ce que votre pays peut pour vous mais demandez ce que vous pouvez pour votre pays". Beaucoup l'ont compris à Sin-le-Noble et si je ne peux tous les citer, au moins puis-je tous les remercier.

Toutes ces bonnes volontés ont été d'un renfort décisif durant six ans comme durant les 11 dernières semaines. Comme il est précieux de sentir une véritable démarche citoyenne, une réelle dynamique collective. En ces moments extraordinairement difficiles, ce fut un réel réconfort.

En ce moment d'installation en ce théâtre, je ne peux oublier qu'il porte le nom d'Henri Martel, exemple de cet engagement au profit de ses concitoyens qui doit nous inspirer. Je ne puis oublier l'énergie que j'ai emmagasinée, ici même, chaque jour du confinement, lors de mes passages quotidiens pour saluer les Cousettes et tous ceux qui participèrent à l'atelier citoyen de création de masques. Je ne peux oublier tous les bénévoles qui participèrent aux actions de solidarité du CCAS, comme Yanis 15 ans pour ne prendre qu'un exemple.

Les élus, évidemment, ont été mobilisés, sans relâche, durant cette crise comme depuis 6 ans. Mais il faudra continuer d'être à la hauteur de nos concitoyens et de leur confiance.

Et surtout qu'avec cette crise sanitaire, de nouvelles difficultés s'ajoutent à celles de notre ville pauvre, aux finances contraintes et qui doit faire face à la perte des 560 000 euros annuels de sa dotation politique de la ville et des centaines de milliers d'euros liés à la réforme des emplois aidés pour ne prendre que deux exemples.

Mais cette période de crise sanitaire ayant clairement montré, une fois de plus, comme lors de chaque crise, l'importance de l'échelon local et de la démocratie de proximité, rien ne nous découragera.

Mes chers collègues, plus qu'un bravo pour votre engagement et votre élection, plus qu'un grand merci de votre confiance, je n'aurais qu'un mot de conclusion : « Nouveaux élus, au travail ! ».

Pour Sin le Noble, et ses habitants, ensemble et autrement .

Vive Sin-le-Noble, vive la République, et vive la France.

*(Applaudissements)*

M.CHOTIN : Monsieur le Maire reprend la présidence.

M. LE MAIRE : Le Président de séance m'ayant rendu la présidence de séance, nous pouvons continuer l'ordre du jour mais je vois une demande de prise de parole de Monsieur Fenet.

M. FENET : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers, comme le veut la tradition républicaine, nous souhaitons vous féliciter pour votre réélection.

Cette réélection est associée malheureusement à une crise sanitaire sans précédent, qui a vu le Premier ministre devoir intervenir, dans un communiqué télévisé, invitant les personnes les plus fragiles à ne pas se déplacer pour se rendre aux urnes et ce dès la veille du suffrage.

La décision de ne pas effectuer le scrutin aurait du être prise au regard des éléments portés à la connaissance du Gouvernement et ce depuis le mois de janvier 2020.

Cette annonce a fait que 2/3 des électeurs de Sin-le-Noble ne se sont pas exprimés, et pour certains ne se sont pas ou n'ont pas pu voulu se déplacer pour voter par crainte, et ce malgré des conditions drastiques qui ont été mises en place pour la tenue des bureaux de vote par vos soins Monsieur le Maire.

C'est du jamais vu non plus à Sin-le-Noble ce score d'abstention.

Je tiens au nom des colistiers de la liste « bien vivre sa ville » à remercier celles et ceux à qui, nous l'avons appris plus tard, fait prendre des risques importants.

J'en profite également pour remercier chaleureusement les 316 Sinoises et Sinois qui nous ont témoigné de leur confiance.

La composition du Conseil municipal est donc, dans ce contexte, sans appel avec 31 élus de la majorité et deux élus issus de deux autres listes.

Il est de notoriété publique que si une majorité aussi importante se soit dégagée, il est toujours dangereux, pour celle-ci, de ne pas avoir une opposition suffisante.

Sous couvert d'un sentiment d'humilité, ce danger pourrait se traduire par de l'autosatisfaction déjà sensiblement ressentie dans les écrits lors de la campagne et au-delà depuis peu dans ceux en direction de la population de Sin-le-Noble.

Cette infatuation peut empêcher d'apprécier les problématiques à leur juste valeur, d'autant qu'il peut être naturel de n'accorder de l'importance qu'aux actions que l'on mène, en occultant ce que pourrait apporter ce que font les autres

Le rôle de l'opposition est alors de ramener la majorité à une appréciation plus réaliste de son activité.

Dès lors, les difficultés dues au fait de n'avoir qu'un seul élu seront estompées par le travail et la responsabilité d'un groupe, aux compétences multiples qui s'impliquera dans la vie de la collectivité comme déjà vu lors de la campagne électorale.

Que le Conseil municipal ne soit pas une simple chambre d'enregistrement des décisions prises en amont restera un point de vigilance pour l'ensemble des membres de notre liste car c'est bien à partir de réflexions et de propositions communes que les préoccupations des Sinoises et Sinois seront portées par nos soins à tout instant et notamment dans les instances républicaines dont le Conseil municipal.

A cette volonté d'un travail préparatoire au Conseil municipal, notre ligne de conduite sera entre autres de lutter contre les inégalités, pour le respect des droits des êtres humains en matière de logement,

d'éducation, du droit au travail, et contre l'accroissement de la précarité qui sévit depuis plusieurs années à Sin-le-Noble.

Personnel à qui nous renouvelons nos félicitations lors de la gestion de la crise Covid 19, qui est à coup sur à la hauteur de celles et ceux qui ont œuvré au bon fonctionnement des services notamment dans ceux de la santé, de la sécurité, parmi le corps des sapeurs-pompiers et parmi tous les bénévoles qui se sont mobilisés et que nous saluons également.

Mais qu'en est-il exactement, en fait, nous souhaiterions savoir ce que vous dire concrètement une bonne gestion?

Le bulletin municipal de juin, Monsieur le Maire, est tout à la gloire de l'action municipale face à l'épidémie en faisant votre éloge. Une telle communication contraste avec les conditions de vie de nombreux citoyens que nous rencontrons et leur ressenti.

Nous attendons que la communication de la municipalité éclaire véritablement la population sur les choix de gestion qui ont ou seront adoptés comme par exemple en matière du maintien des effectifs municipaux ou l'augmentation futur ou pas des émoluments des élus.

Il reste donc bien des questions à aborder comme entre autre qu'a-t-il été fait pour faire face à l'insécurité alimentaire – en clair la faim dans les milieux défavorisés, pour les enfants privés du repas équilibré de la restauration méridienne dont on sait que pour certain se peut être le seul repas complet et équilibré pouvant être pris par jour.

En matière de scolarité pour lutter contre le décrochage scolaire pendant la période de confinement mais dès aujourd'hui également.

Il faudra faire un bilan précis de ce qui a été fait pour aider les familles dont l'épidémie a aggravé les situations déjà difficiles.

Nous porterons devant le Conseil municipal les préoccupations, les problèmes de ceux qui n'ont pu s'exprimer et de celles et ceux qui le souhaiteraient.

L'exigence d'égalité est et sera toujours au centre de nos préoccupations.

Notre liste est soutenue par le parti communiste français.

Monsieur le Maire, il est de bon ton actuellement de regarder de haut les partis politiques, de les présenter comme un "carcan".

Si notre ligne de conduite pour le maintien et l'amélioration des droits des citoyens à l'expression et à vouloir être écouté et surtout entendu, pour notre volonté à combattre toutes formes d'inégalités, est un carcan, alors oui nous l'assumons.

Nous souhaiterions que beaucoup l'aient de la même façon. à l'esprit. Quant au "carcan", vous le jugerez à l'épreuve des faits, comme nous jugerons de votre action.

Est-il besoin de rappeler ici les noms des maires Henri Martel et Paulette Deblock qui ont donné à tous les habitants de Sin-le-Noble les équipements qui en font la ville accueillante qu'elle ne doit pas cesser d'être, et ce à quoi nous travaillerons sans relâche .

Se réclamer aujourd'hui de leurs actions passées pour faire valoir son bilan programmatique n'est pas décent, nous en avons été indignés, comme les Sinoises et Sinois qui nous l'on fait savoir.

Ils ont tous deux donné beaucoup à la Commune et à sa population sans vouloir en tirer un parti pris personnel.

Monsieur le Maire vous le voyez, notre volonté consistera à œuvrer avec la population à ce que nous puissions « bien vivre sa ville »

Vous l'avez indiqué dans votre préambule, l'exercice de la politique n'est pas un combat d'homme mais une confrontation de projets, une confrontation d'idée. Nous attendons qu'il en soit ainsi.

Monsieur le Maire, je vous remercie de votre écoute. Mesdames et messieurs les conseillers municipaux bonne continuation.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Fenet. Je vais vous répondre au fil de l'eau si vous le permettez très rapidement. Je note qu'à plusieurs fois dans la partie liminaire de votre intervention vous avez eu recours au vocable opposition c'est donc vous qui vous placez dans l'opposition. J'ai parlé de majorité, j'ai l'impression que parallélisme des formes lorsqu'il y a une majorité il y a une minorité mais c'est votre choix tout à fait et vous avez dit qu'il était dangereux de ne pas avoir une opposition suffisante c'est votre position. Il n'y a aucun souci vous êtes en toute liberté dessus. Vous avez fait part de quelques objectifs qui sont les vôtres : logement, précarité. J'en suis très heureux et ce sera au moins un terrain où normalement nous ne devrions pas être en opposition puisque ces priorités ne sont pas votre monopole et que l'action municipale que nous avons menée durant six années la montrait donc ce ne sont pas que des paroles. Ce sont des actes et personne n'a le monopole du cœur si vous me permettez cette référence qui doit vous parler.

Vous avez remercié les personnels à la gestion de crise, là aussi nous sommes sur un terrain de parfaite entente. Je l'ai fait à de nombreuses reprises simplement peut-être que l'honnêteté intellectuelle ... Alors nous pouvons toujours avoir le mythe de l'autogestion, ça fait plusieurs fois que dans vos écrits vous remerciait les personnels, vous le faites ici, je tiens à vous rassurer il y a un pilote dans l'avion et le mythe de l'autogestion n'a pas lieu ici à Sin-le-Noble. Donc si les personnels travaillent et c'est le cas, s'ils travaillent bien, ils travaillent en parfaite intelligence avec les élus en charge des différentes délégations c'est un travail collectif. J'ai beaucoup insisté depuis tout à l'heure sur la notion d'ensemble et d'ailleurs notre liste s'appelle « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement ». Dans les différentes listes de personnes que j'ai remercié et félicité pour ce résultat jamais en allant sur le terrain de l'autosatisfaction en disant

que c'était le résultat d'un seul homme, le résultat d'une seule équipe de 24 élus, j'ai associé les enseignants, les personnels, les bénévoles associatifs, les élus. J'ai relu tout à l'heure le procès-verbal du dernier Conseil municipal et justement j'ai conclu en remerciant les élus des groupes minoritaires qui avaient su accepter intelligemment la main tendue et ne pas en rester dans une position statique d'opposition. Mais là aussi c'est un choix tout à fait personnel des uns et des autres.

Vous avez également parlé de difficultés que vous aviez ressenties sur le terrain.

Il me semble je peux formuler une réponse en deux temps : le terrain c'est bien beau mais alors venir me chercher sur la question du terrain va falloir que vous dégagiez des pages dans l'agenda pour être aussi présent que moi sur le terrain et les ressentis de terrain. On peut effectivement les balancer à l'assistance en disant « *comme moi on m'a dit une fois c'est la vérité universelle car je suis le détenteur de la vérité universelle* », en tout cas moi je n'ai pas toujours ces ressentis de terrain. Et il est un ressenti de terrain qui lui ne ment pas, qui ne porte aucun élément de subjectivité c'est le résultat des élections. Même s'il y a soi-disant des primes aux sortants puisque c'est ce que vous aviez écrit dans un de vos posts Facebook au lendemain de votre défaite électorale. Vous avez dit c'est normal il y a une défaite, il y a eu une prime aux sortants vu le contexte. Vous irez expliquer ça, certains maires battus qu'il y a une prime aux sortants. Et vous m'expliquerez aussi que cette prime au sortant, pourquoi monsieur Lourel dont c'est la première candidature est devant vous et pourquoi vous n'êtes que troisième ? N'y a-t-il donc une prime au sortant liée au contexte sanitaire ?

Ensuite au-delà de ces ressentis terrain, je continue au fil de l'eau ce que j'ai réussi à noter, vous parlez d'exigence qui serait là votre, et qui est la vôtre, j'enlève le conditionnel parce que je vous crois tout à fait sur cette exigence d'égalité. Là aussi je n'y vois pas une occasion d'opposition. J'y vois une occasion de travailler ensemble parce que élus de la République on ne peut oublier que la devise républicaine est « Liberté égalité fraternité » et que là aussi durant six années nous avons fait démonstration de ce qu'est une gestion avec un objectif d'égalité. Et je l'ai dit dans mon discours nous sommes les élus n'ont pas d'un parti, non pas d'un clan, non pas d'une partie de la population, nous sommes les élus de tous les habitants. Et quand on est les élus de tous les habitants et non pas d'un clan ou d'un parti forcément tout cela est sous tendue par un attachement particulier à la notion d'égalité. Nous nous rejoignons donc là aussi comme sur vos objectifs en matière de logement, de lutte contre la précarité, nous nous rejoignons sur cet objectif d'égalité mais comme tout à l'heure aussi personne n'a le monopole de la volonté de travailler dans l'égalité.

Vous disiez que nous regardions de haut les partis que nenni. Mais nous avons le droit aussi d'avoir une vision qui serait différente de la vôtre. Justement dans ce cadre de l'égalité qui a lieu en France, chacun a le droit d'avoir des convictions y compris de celles de se dire que la gestion communale a pu être sclérosée par des divisions partisans, parfois artificielles, parfois très profondes et qui ont beaucoup causé de mal à la gestion communale et à notre commune de Sin-le-Noble.

Nous ne regardons pas de haut les partis. Les partis ont tous leur rôle à jouer dans la démocratie française. Et je ne regarde certainement pas de haut le parti communiste avec lequel j'entretiens d'excellentes relations que ce soit par les élus du parti communiste dans le Douaisis, que ce soit par beaucoup de personnes qui étaient sur votre liste avec lesquelles j'entretiens d'excellentes relations et qui je pense ont le même retour d'affection, d'estime que je leur porte vis-à-vis de moi, de respect. Nous ne regardons pas de haut les partis, nous ne l'avons jamais fait durant six années et d'ailleurs permettez moi juste de vous faire remarquer, il ne me semblait pas avoir vu le logo du parti communiste sur vos affiches ou vos tracts. Vous me dites être indigné comme les sinois et les sinois, je n'ai pas vu leur indignation dans les urnes, je n'ai pas vu leur indignation durant six années où je les côtoie quotidiennement. Ce n'est pas un mois avant les élections que je suis sorti du bois. Durant six ans je suis allé à leur rencontre et durant six ans j'ai fait cette promesse politique d'être les portes parole de la population et de ne pas être les portes parole d'un parti politique. Donc personne n'aura non plus ici le monopole du cœur, le monopole de la défense de l'égalité, et le monopole d'être porte-parole de la population.

Ensuite pour revenir sur ce procès qui pourrait sous tendre vos propos, sur ce procès en illégitimité. Je veux bien être illégitime avec 75,4% des voix et j'ai dit tout à l'heure que c'est 75% devaient nous conduire à la modestie, à l'humilité. Que n'aurais-je pas dit si j'avais fait moins de 10% des voix ? Je me suis amusé à des petits calculs voyez-vous, le premier tour de 2014 il y a eu 58,57 % de participation et nous avons recueilli 31,88 % des suffrages soit 1 927 voix. En 2020, vous avez raison la participation n'est que de 31,84 % et nous avons recueilli 75,4% des voix soit 2 495 voix. C'est à dire qu'entre 2014 et 2020 alors que la participation est en baisse de 45,6%, pour « Sin-le-Noble ensemble autrement » a recueilli 29,5% de voix en plus. Curieux d'entendre parler ou de sous-entendre de l'illégitimité. Nous disions dans nos propos liminaires avec le benjamin ou moi-même, élection dès le premier tour pour une Commune de plus de 15 000 habitants avec quatre listes en concurrence, curieux d'entendre parler d'illégitimité.

Nous le disions également 75,4% des voix recueillies avec quatre listes en concurrence, curieux d'entendre parler d'illégitimité. Sur ces quatre listes, je vous disais que nous avons recueilli 2 495 voix, vous avez remercié vos 316 électeurs c'est à dire 7,9 fois moins que le nombre de nos électeurs. Curieux de me sentir visé par un procès en illégitimité. Vous avez parlé d'une faible participation, je ne puis que vous rejoindre sur ce propos mais les communes voisines où il y avait des enjeux, je pense à Waziers, à Aubry ou à d'autres communes, la participation a été assez forte. Ce manque de participation n'était pas le reflet du manque d'enjeu et la démotivation des électeurs n'a-t-elle pas plutôt concerner les électeurs de pour « Sin-le-Noble ensemble autrement », ils se sont dit les jeux sont faits, on n'a pas besoin d'aller défendre notre liste.

J'ai fait un autre calcul 10 766 inscrits, en 2014 taux de participation de 58,57 % ce qui donnerait donc 6 305 votants. J'ai regardé nous avons eu 96,5% des suffrages exprimés, ce qui ferait donc 6 084 votants si nous avions eu le même taux de participation qu'en 2014. Alors avec 2 495 voix, nous ferions déjà 41 % de ces mêmes participations, la majorité serait donc à 3 042 voix donc Monsieur Fenet avec vos 316 voix de départ, pour que vous soyez élu avec une participation de 58,57 % faudrait donc que vous atteigniez les 3 042 voix de la majorité. Pour ce faire Monsieur Fenet il faudrait donc que vous fassiez 2 726 voix sur les 2 775 votants qui ne seraient pas venus voter. Il faudrait donc que vous fassiez un score de 98,23 % sur les électeurs qui ne se sont pas déplacés. C'est possible, c'est possible.

Vous parlez de prime au sortant je l'ai dit pourquoi donc le parti communiste dont vous nous rappelez à raison le passé historique de la Commune avec ce parti. Pourquoi le parti communiste dont je n'ai pas vu le logo du parti communiste sur vos affiches ou vos bulletins dois-je le rappeler pourquoi donc le parti communiste n'est il que troisième et qu'il a été doublé par Monsieur Lourel dont c'est la première candidature, dont Monsieur Lourel qui n'est pas un sinois de longue date, il n'est pas très connu dans la Commune non plus.

Pourquoi Monsieur Lourel a fait plus de voix que vous ? Moi je pense que quand on concourt à une élection faut savoir en accepter les règles et le résultat. Et les modalités de participation elles ont été pareilles pour tout le monde et peut-être même ont-elles été moins favorables pour le Maire puisque je vous rappelle que moi la dernière semaine je n'ai pas fait campagne parce que j'ai consacré cette dernière semaine à la lutte contre la Covid-19. Et que justement peut-être est-ce notre électorat qui ne s'est pas déplacé puisque je me souviens d'un titre de la Voix du Nord qui disait que ce serait une énorme surprise qu'il y ait une surprise à Sin-le-Noble. Et que tout le monde nous disait qu'il n'y avait pas d'enjeu sur ces élections y compris certains de vos colistiers, je me permets de vous le dire, qui me disaient tu sais on y va bon voilà la Commune de Sin-le-Noble il faut historiquement, qu'il y ait une liste on y va, t'inquiètes pas c'est royal pour toi.

Alors je voudrais conclure de façon plus positive parce qu'un élu je le dis toujours ça doit faire preuve d'empathie, une capacité à se mettre à la place d'autrui et je comprends qu'une défaite aussi lourde peut être difficile à accepter. Je comprends même que quand on a mené une liste à un tel score on puisse avoir un problème de leadership sur son équipe que l'on a mené à la défaite et qu'il faut donc à la fois faire un déni, nier la défaite alors d'abstention, en parlant de ceci, en parlant de cela et qu'il faut peut-être resouder l'équipe car la défense est toujours la meilleure attaque. C'est vrai. Alors je vous comprends je ne vous en veux pas, la main tendue le reste pour que non pas vous soyez dans une opposition, mais que vous soyez une minorité et que nous travaillions ensemble au profit de la population sur les quelques points dont vous semblez croire que vous en aviez le monopole et dont je vous confirme que vous n'en avez pas le monopole et que nous partageons ces valeurs d'égalité. L'égalité des chances évidemment, la lutte contre la précarité, la lutte contre l'indécence, la lutte contre les problèmes de logement et vous n'en aviez arrêté là votre liste. Je pense que nous pourrions nous rencontrer sur la cohésion sociale, nous pourrions nous rencontrer sur la culture, nous pourrions nous rencontrer sur l'éducation, sur bien d'autres choses.

Alors je vous comprends Monsieur Fenet et je ne vous en veux absolument pas et j'espère que nous travaillerons intelligemment sur ces questions d'égalité, d'éducation, de logement, de précarité, ensemble pour Sin-le-Noble et peut-être pour vous autrement et vous aurez le droit, et vous serez respecté d'être membre du parti communiste, un parti que je respecte et je vous ai dit lundi je suis un vrai sinois et donc quand on est un vrai sinois Henri Martel ça parle. Et Henri Martel aussi je le dis, en plus je n'ai pas compris du tout l'indécence du fait que je parle d'Henri Martel parce que quasiment Henri Martel ça doit être votre monopole et ben monsieur si Henri Martel est mon exemple parce que je ne l'ai pas connu parce que j'étais trop jeune, c'est parce que 40 ans après on parle encore d'Henri Martel. C'est qu'il a été un grand maire et quand on m'en parlait il n'y a pas très longtemps c'était des gens de droite qui m'en parlait pour me dire on a toujours voté à droite, aux municipales on votait pour Henri. Et c'est parce que je ne veux pas être l'homme d'un parti, d'un clan, ou d'un parti de Sin-le-Noble que je fais référence à ce grand homme et je trouve dommage que vous vouliez le réduire à l'homme d'un seul parti. Alors vous n'habitez pas Sin-le-Noble, je pense à l'époque mais en tout cas Henri Martel était l'homme d'un parti mais il était aussi l'homme de Sin-le-Noble et l'homme de tous les sinoises et de tous les sinois à qui il fallait tendre la main. Alors vous permettrez de le prendre comme exemple et même si vous ne me le permettez pas je le prendrais !

Voilà donc je répète parce que je veux conclure sur une note positive la porte est ouverte je vous ai reçu lundi je vous ai dit ça sera le principe de l'auberge espagnole, j'ai ouvert la porte je vous ai mis un couvert, une chaise sur la table, vous êtes à la table et avec nous et, ensuite vous trouverez ce que vous voulez bien apporter. Si vous voulez apporter la colère, la révolte, c'est possible. Si vous voulez parler à votre groupe c'est fait. Si vous voulez parler représentants de la majorité qu'ont élu les sinois, qui ont voté à 7,90 fois plus pour cette majorité et donc respecter les règles de la démocratie vous êtes le bienvenu et la main est toujours tendue.

Je comprends que sur un premier Conseil municipal il peut y avoir un peu de stress, que sur un premier Conseil municipal on est encore sur la campagne, moi la campagne elle est très loin. Alors je comprends que ceux qui ont été confinés, la campagne c'était hier, moi en tout cas il y a eu tellement de choses qui se sont passées depuis, pour moi c'est très loin la porte est ouverte, la main reste tendue.

M. FENET : Monsieur le Maire, s'il vous plait. Deux simples petites précisions, la première des précisions c'est qu'en aucun cas et vous ne trouverez pas dans les propos que j'ai indiqué un quelconque sous-entendu

à un moment donné à ce qu'à la réalité des choses et à la réalité de [...] si vous la trouvez, vous me dites et en tout cas l'interprétation ne se fera pas comme telle.

La deuxième des choses c'est que dans une opposition il peut y avoir une opposition constructive dès lors qu'elle soit respectée, et je suppose puisque vous l'avez indiqué que vous la respecterez comme telle.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Fenet. Juste une dernière précision et j'aimerais qu'enfin on ouvre les travaux de ce Conseil municipal.

Je l'ai dit tout à l'heure pour l'instant vous arrivez au Conseil municipal, donc vous êtes sur des paroles, il y avait une émission politique qui s'appelait « des paroles et des actes », durant six ans nous avons agi et l'ensemble des budgets de la collectivité ce n'est pas neutre du tout a été voté à l'unanimité, signe qu'il y avait une relation intelligente, constructive, partenariale, avec les élus minoritaires. Je ne parle pas d'opposition, un jour peut-être serons-nous d'accord sur ce terme. Je vous dis c'est tout à fait normal que lorsque l'on entre on veuille porter encore une vision d'opposants.

Y a t-il d'autres prises de paroles ?

Monsieur Lourel ?

M. LOUREL : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, déjà je suis ravi, très honoré d'être parmi vous aujourd'hui et je vois à quel point la démocratie est active en ce jeudi 28 mai 2020 et je trouve ça vraiment extraordinaire.

En revanche je me permets de prendre la parole puisque j'ai été cité à trois reprises. En vous disant tout d'abord oui je vous félicite pour votre élection mais pour autant ce qui nous gêne un petit peu nous dans notre groupe puisque je m'exprime au nom d'un groupe, non en tant que personne. C'est effectivement cette notion de majorité, de minorité puisque l'on voit au cours de l'histoire de quelle manière les minorités ont été traitées, voire discriminées, voire totalement de manière irrespectueuse donc je souhaite vivement et vigoureusement qu'autour de cette table ceux qui appartiennent à votre groupe puissent en effet respecter comme vous le dites les groupes minoritaires et souhaitant effectivement que les groupes minoritaires puissent infléchir dans des décisions qui auront lieu notamment lors des commissions et que nos propositions aussi farfelues soient elles, en tout cas puissent être acceptées, ou en tout cas débattues, discutées au sein de chacune d'entre elles.

Enfin j'en terminerai en remerciant tous les membres de notre liste « Sin-le-Noble les citoyens avant tout » les 330 électeurs qui ont voté pour nous. Et effectivement même si la campagne est derrière nous, je pense que l'avenir de Sin-le-Noble est entre nos mains et que nous avons tout intérêt au contraire, contrairement à ce qui a été dit précédemment, peut-être pas de considérer les groupes minoritaires comme des groupes discriminés mais plutôt comme je dirais des représentants de la population, des citoyens, des sinois puisque les groupes qui ont voté pour nous ne sont pas forcément des gens qui habituellement avaient l'habitude... Je dirais habituellement prenait la parole mais au contraire ce sont des citoyens que nous sommes aller chercher, qui ont voté, qui ont voté pour parfois pour la première fois et notre groupe est un groupe véritablement citoyen et non un groupe polyglotte d'un point de vue politique.

Je tenais à vous remercier en tout cas de m'avoir laissé la parole et je souhaite que nous puissions travailler de manière cohérente, constructive, et non dans le déni républicain.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Lourel. Egalement quelques mots de réponse. Vous parlez des souffrances de certaines minorités, de certaines discriminations, je vous invite à vous rapprocher des groupes minoritaires du mandat précédent. Ils vous expliqueront clairement n'avoir jamais été stigmatisés, discriminés ou battus sauf dans les urnes.

En tout cas, si vous avez un meilleur terme parce qu'aujourd'hui, d'habitude le langage courant de la politique c'est une majorité et une opposition. J'ai toujours trouvé que les mots avaient un sens et qu'à partir du moment où on est dans l'opposition, on est là pour s'opposer et que c'est compliqué d'être constructif quand on est là pour s'opposer. Donc j'ai trouvé le terme minorité, qui peut être désagréable lorsque l'on en fait partie, parce que ça veut dire qu'on n'a pas su convaincre la majorité des électeurs. Si vous trouvez un autre terme je suis prêt à en discuter voilà.

On peut aussi se cacher, en tout cas au moins c'est clair quand il y a une majorité, il y a une minorité, en politique ça veut dire quelque chose et je trouve que c'est plus valorisant d'être une minorité, qu'être une opposition en politique.

Vous avez ensuite parlé que vous espérez que vos propositions farfelues seraient acceptées, je vous dis non elles ne seront pas acceptées si elles sont farfelues ou alors faudra faire un gros effort de persuasion et de pédagogie pour qu'elles le soient. Si vous avez des propositions intelligentes, qui vont dans le bien commun elles seront acceptées et je vous l'ai dit tant à Monsieur Fenet qu'à vous Monsieur Lourel lors de nos rencontres de lundi et mardi puisque ce n'est pas neutre non plus, j'ai souhaité vous rencontrer avant l'installation du Conseil municipal et je vous avais rappelé alors que j'avais été la tête de liste d'un groupe qui avait remporté le suffrage de 2014 et que j'étais destiné à devenir maire. L'ancien maire n'avait pas souhaité me rencontrer lui !

Je pense qu'on ne peut pas meilleure attitude républicaine que de tendre la main avant même le Conseil municipal d'installation pour rencontrer les représentants des groupes minoritaires et c'est vrai que vous continuez toujours à parler de groupes je vous l'ai dit votre groupe c'est bien, mais aujourd'hui vous êtes seul au Conseil municipal alors qu'après vous alliez voir votre groupe c'est tout à fait normal et ça vous

honore puisque je disais que la politique est une démarche collective, ça ne peut jamais être une démarche, une aventure personnelle mais ici votre groupe, la population a décidé que dans votre groupe il n'y aurait qu'un représentant. Il va falloir là aussi faire une mue intellectuelle pour passer du candidat chef d'un groupe de 33 noms, je ne sais plus si vous aviez des suppléants, donc de chef d'un groupe d'une liste de candidats, vous êtes désormais un élu. Le travail de relation avec votre groupe c'est votre travail personnel puisque moi en tant qu'élu de la république, je travaille avec les 32 autres élus que le suffrage universel a décidé de proclamer comme élus du Conseil municipal de Sin-le-Noble.

Effectivement vos propositions seront discutées même parfois si elles sont farfelues, elles seront acceptées uniquement si elles sont pertinentes, intelligentes et qu'elles vont bien pour notre Commune de Sin-le-Noble.

Et ensuite vous avez espéré ne pas être dans le déni républicain, j'avoue ne pas avoir tout compris sauf à se dire que le déni républicain, il y aurait une majorité qui sait tout, une minorité qui ne sait rien. Là aussi vous venez d'entrer au Conseil municipal, puis je disais tout à l'heure que vous n'êtes pas un sinois de longue date, et je sais que vous aviez été candidat dans d'autres communes ou sur d'autres secteurs que le Douaisis il n'y a pas très très longtemps, et c'est vrai que je ne vous ai jamais vu assisté aux précédents Conseils municipaux, sous le mandat précédent, mais en tout cas vous auriez vu dans ces Conseils municipaux qu'il y avait un grand respect. Et ce que vous n'auriez pas pu voir, c'est comme à l'assemblée nationale ou au sénat, cher Dany, c'est tout le travail qui se fait en commission et qui est encore beaucoup plus constructif parce qu'il n'y a pas la pression de la presse, du public, des soutiens des groupes, et que peut-être on est plus détendu, en tout cas si le déni républicain veut dire ce que je pense il n'y a aucun déni républicain. Et s'il devait y avoir un déni républicain pour être tout à fait franc dans ma vision j'ai l'impression qu'il n'est pas dans le groupe majoritaire le déni républicain parce que le déni républicain il commence parfois par ne pas accepter le résultat de l'élection.

Donc nous acceptons le résultat de l'élection et nous acceptons qu'il y ait donc des groupes de sensibilités différentes, et pour être très très clair également le soir de l'élection le premier à me féliciter c'était monsieur Roger Marie de lutte ouvrière. Je lui ai dit c'est dommage on ne se connaît pas beaucoup, j'ai entendu beaucoup de bien de vous et ça m'aurait plu que vous siégez au Conseil municipal.

Vous voyez que je ne suis moi pas dans le déni républicain et que j'eus aimé avoir la troisième liste qui était là, parce que Monsieur Roger Marie représente également une sensibilité politique et malheureusement pour lui, et peut-être pour nous parce qu'il aurait pu amener quelque chose sans aucun doute. En tout cas il y a des règles en démocratie et partir du moment où l'on se soumet aux suffrages des électeurs mais il faut faire un certain score pour entrer au Conseil, Monsieur Roger Marie très grand républicain, un très grand démocrate, a accepté il m'a dit écoutez c'est comme ça et pas de souci, je n'y suis pas voilà. En tout cas moi je lui avais dit, je suis déçu pour vous j'aurais aimé que vous rentriez.

On aurait eu une tendance différente et nous aurait un peu titillé, interrogé, sur d'autres sujets qui lui tiennent à cœur.

Voilà donc s'il y a un déni républicain, soyez en rassurés, il n'est pas au sein du groupe majoritaire.

M. LOUREL : Je vous remercie Monsieur le Maire pour votre réponse. Et j'ajouterai enfin peut-être pour préciser les choses à titre personnel, je n'ai pas été candidat dans X communes mais ça vous le savez très bien, et vous retrouverez très facilement le parcours qui est le mien dans la presse il n'y a rien de secret. Et enfin je souhaiterais dire et répéter que j'ai utilisé le terme farfelu évidemment forme de pied de nez, vous l'avez bien compris, simplement pour vous dire très clairement que nous ne souhaitons pas que les commissions ou en tout cas les Conseils municipaux deviennent de simples chambres d'enregistrement ou encore je dirai une forme de magnifique dictature qui aurait l'apparence d'une république et d'une démocratie.

Voilà c'est sur cet élément que j'aimerais terminer. Je vous remercie de m'avoir laissé la parole.

M. LE MAIRE : Mais je vous en prie. Comme nous ne sommes pas en dictature aussi magnifique soit elle parce que je ne sais pas s'il existe des magnifiques dictatures, ça me semble être une antinomie malvenue mais si vous trouvez qu'il y a des dictatures magnifiques, ça peut vous .... On aura au moins une différence du coup, sujet sur lequel on pourra s'opposer, moi je crains qu'il n'y ait aucune dictature qui puisse être magnifique.

Et que là aussi, la politique, c'est parfois avoir un peu de bienveillance surtout lorsqu'on n'a pas eu l'occasion de venir voir comment se passaient les précédents Conseils municipaux. Et c'est de se dire tiens pourquoi les précédents Conseils municipaux se passaient si bien alors en général quand on est en dictature ça ne se passe pas bien. Alors après on peut se payer le mot je le disais tout à l'heure il y avait une belle émission politique qui avait choisi un beau titre « des paroles et des actes » donc peut-être que c'est aussi la différence entre une majorité et une minorité, c'est qu'on peut se payer de mots, de parole, et qu'une majorité doit se payer d'acte et en tout cas, c'est ce que la population le 15 mars dernier a souhaité envoyer comme message. C'est que les actes lui allaient bien et que les mots des autres pour l'instant ne les avaient pas convaincus. Mais on a six ans à travailler ensemble pour que nous vous convainquions de nos actes et que nous comprenions vos paroles et que la population également comprennent vos paroles puisque pour l'instant vous n'avez pas eu la chance de pouvoir agir pour Sin-le-Noble et que vous n'avez donc eu que des mots. Mais nous continuerons de discuter, j'espère d'agir ensemble dans ces commissions que vous ne connaissez pas, dans ce Conseil municipal que vous ne connaissez, ni l'un ni l'autre et donc j'espère que vous découvrirez que ça n'est pas une dictature. Parce qu'en général, je ne pense pas qu'une dictature

lorsque l'on va au suffrage universel, cette dictature ait 75,4%, en général soit elle a 99,99% ou soit elle est battue.

Je vous propose peut-être donc maintenant de continuer, d'enfin ouvrir les travaux du Conseil municipal mais soyez Monsieur Fenet et Monsieur Laurel convaincus que j'ai beaucoup apprécié ces échanges en toute sincérité.

## **II. AFFAIRES RAPPORTÉES PAR LE MAIRE**

### **3. Fixation du nombre d'adjoints au Maire**

M. LE MAIRE : Alors je vous propose, mes chers collègues, désormais, de dérouler un peu le livret de Conseil municipal donc à commencer par la première délibération puisque le Conseil municipal installé par le doyen a procédé à l'élection du maire et qui nous est possible de poursuivre l'examen des questions qui sont inscrites à l'ordre du jour de la présente séance et ce donc désormais sous la présidence du Maire. La première délibération, nous sommes à la page 25 et la note de synthèse est à la page 27. Cette élection des adjoints au maire fait l'objet de dispositions spéciales qui sont énoncées par le Code général des collectivités territoriales en son article L 2122-2. Cet article dispose que le nombre des adjoints au Maire ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal et que la fixation du nombre de ses adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. La commune de Sin-le-Noble figure dans la strate des communes de 10 000 à 19 999 habitants et donc le nombre d'élus qui compose son Conseil municipal est de 33, ce qui permet donc un nombre maximal de 9 adjoints. Concernant les modalités d'élection de ses adjoints, celles-ci sont définies par le Code général des collectivités territoriales en son article L.2122-7-2, qui dispose que pour les communes de 10 000 habitants et plus, une élection au scrutin de liste à la majorité absolue, pas de panachage, ni de vote préférentiel possible dans le cadre de la parité, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1. Un troisième tour de scrutin est organisé avec l'élection à la majorité relative au cas où aucune liste n'obtient la majorité absolue lors des deux derniers tours de scrutin. Et les candidats de la liste qui ont la moyenne d'âge la plus élevée sont élus en cas d'égalité de suffrages. Voici donc les modalités des dispositions spéciales pour l'élection des adjoints au maire et nous pouvons donc aller à la délibération de la page 29.

L'article 1<sup>er</sup> vous propose de fixer à 9 le nombre des adjoints au maire puisque je viens de vous le dire le Code général des collectivités territoriales précise que c'est du ressort de la compétence du Conseil municipal que de fixer le nombre des adjoints au maire.

L'article 2 les derniers articles sont toujours les mêmes, c'est un rappel des modalités de recours contre les présentes délibérations.

Je vous propose d'adopter cette première délibération fixant à 9 le nombre des adjoints au maire.

Y-a-t-il des abstentions ? Y-a-t-il des voix contre ?

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **4. Élection des adjoints au Maire**

M. LE MAIRE : Nous pouvons passer la délibération suivante qui est sous le même chapeau de note de synthèse et qui donc vise à recourir à l'élection des adjoints au maire, dans les modalités que je viens de vous décrire.

L'article 1<sup>er</sup> de cette délibération vous propose de procéder aux opérations de vote et pour procéder aux opérations de vote, il faut qu'il y ait une liste. Il y a une liste de 9 adjoints qui est proposée par « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » qui est composé comme suit : Didier Carrez, je pense qu'elle a été distribuée c'est ça, donc Didier Carrez, Marie-Josée Delattre, Jean-Claude Desmenez, Johanne Masclat, Freddy Delval, Isabelle Taillez, Henri Jaruga, Michèle Decreus et Dimitri Widiez.

Y-a-t-il d'autres listes qui seraient proposées ?

Non. Je vous propose de procéder aux opérations de vote selon les mêmes modalités que l'élection du Maire et donc nous avons un bureau qui sera le même que pour l'élection du Maire et le benjamin de séance à savoir Rémy Krzykala sera donc le secrétaire.

Et je vous rappelle que, comme lors de chaque élection, il faudra ensuite signer le procès-verbal de ladite élection. Nous allons procéder de la même façon avec un appel nominal, c'est moi qui le fait ? C'était Rémy qui l'avait fait tout à l'heure ? Alors Rémy vas-y, fais l'appel nominal et c'est moi qui dirais a voté.

M.KRZYKALA :

	<b>A VOTÉ</b>
ALLARD Patrick	<b>X</b>
BAILLEZ Marc	<b>X</b>
BEDENIK Claudine	<b>X</b>
BERLINET Jean-Pierre	<b>X</b>
CARAMOUR Stéphanie	<b>X</b>
CARREZ Didier	<b>X</b>
CHOTIN Jean-Michel	<b>X</b>
DAMBRIN Pascal	<b>X</b>
DECREUS Michèle	<b>X</b>
DELATTRE Marie-Josée	<b>X</b>
DELVAL Freddy	<b>X</b>
DESMENEZ Jean-Claude	<b>X</b>
DORNE Sylvie	<b>X</b>
DUBREUCQ Patrick	<b>X</b>
DUMONT Christiane	<b>X</b>
DUMONT Christophe	<b>X</b>
DUPRIEZ Christelle	<b>X</b>
FAIVRE Caroline	<b>X</b>
FENET Jean-Bernard	<b>X</b>
GEMZA Joselyne	<b>X</b>
HOURNON Emeline	<b>X</b>
JARUGA Henri	<b>X</b>
JOOS Jean-François	<b>X</b>
KRZYKALA Rémi	<b>X</b>
LOUREL Marcel	<b>X</b>
MAHMOUD Brahim	<b>X</b>
MASCLET Johanne	<b>X</b>
POPOWSKI Robin	<b>X</b>
SALPETRA Elise (procuration à Dimitri Widiez)	<b>X</b>
SANTERRE Françoise	<b>X</b>
SOMBE Marie-Bernadette	<b>X</b>
TAILLEZ Isabelle	<b>X</b>
WIDIEZ Dimitri	<b>X</b>

M. LE MAIRE : Les opérations de vote étant closes, le bureau composé pour les opérations de dépouillement comme tout à l'heure, va effectuer les opérations de dépouillement.

M.CHOTIN : 32 pour la liste « Pour Sin-le-Noble Ensemble et Autrement », et un bulletin nul. Voilà Monsieur le Maire, y'a parfois des choses...

M. LE MAIRE : Oui puisque la délibération, dans son article 1<sup>er</sup>, nous sommes à la page 31, nous demande de procéder aux opérations de vote.

Alors que l'article 2, nous donne les résultats du dépouillement du scrutin pour l'élection des 9 adjoints au Maire et qui nous donne donc les résultats suivants : nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0, nombre de votants 33 enveloppes déposées, le nombre de suffrages déclaré nul par le bureau 1.

D'ailleurs il était nul ou blanc ? Nul, d'accord le nombre de suffrages exprimé donc 32, il nous fallait une majorité absolue de 16, donc la majorité absolue est atteinte pour l'élection des 9 adjoints.

Sont donc élus adjoints donc la liste c'est l'article 3 de la délibération et nous sommes désormais à la page 32. Cet article 3 vous dit que la liste menée par « Pour Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » a obtenu la majorité des suffrages et que sont donc élus adjoints au Maire, je vais leur demander de me rejoindre pour la remise des écharpes, donc j'ai perdu mon papier, en tout cas vous le savez, vous me rejoignez.

Je vous propose de me rejoindre Didier Carrez, Marie-Josée Delattre, Jean-Claude Desmenez, Johanne Masclat, Freddy Delval, Isabelle Taillez, Henri Jaruga, Michèle Decreus et Dimitri Widiez.

Je vous invite à me rejoindre sur la scène pour que je vous remettre vos écharpes.

C'est un autre moment important d'un Conseil municipal d'installation que la désignation des adjoints au Maire et à l'issue de cette désignation que la remise, de l'adjoint, de l'écharpe d'adjoint, pardon. Alors la tradition veut que normalement on la passe autour du cou de l'adjoint malheureusement là aussi ça sera une frustration de plus de cette cérémonie d'installation, nous ne pouvons pas avoir tout le public que nous souhaiterions pour le partager avec la population, je ne vous passerai donc pas cette écharpe je vous laisserai la passer vous-même puisque les journalistes attendent cette photo avec attention et je vais vous la remettre dans l'ordre. Didier Carrez, il sera le premier adjoint Didier tu es le premier adjoint tu vas donc non pas remplacer Jean-Paul Hournon parce qu'il était irremplaçable, tu vas succéder à Jean-Paul Hournon en tout cas je l'ai dit tout à l'heure c'était un premier adjoint exemplaire d'investissement, de loyauté, et je n'ai aucun doute que tu seras la hauteur de ce poste particulier de premier adjoint. C'est un grand plaisir que je te remets cette écharpe de premier adjoint.

*(Applaudissements)*

M. LE MAIRE : Deuxième adjointe, Marie-Josée Delattre, normalement les nouveaux élus regardaient comment les anciens élus vont mettre leur écharpe. Il y a un protocole particulier, si vous la mettez du mauvais côté vous êtes soit sénateur, soit député, et le sénateur ne sera pas d'accord vous n'êtes et c'est déjà très bien que des élus municipaux. Ils ont toute leur importance les élus municipaux et donc vous êtes adjoint au maire, voilà Marie-Josée, c'est un grand plaisir de te remettre toi aussi, cette écharpe.

*(Applaudissements)*

M. LE MAIRE : Troisième adjoint, Jean-Claude Desmenez, voilà Jean-Claude sait aussi comment on porte une écharpe, ne me fait pas mentir puisqu'il a été adjoint.

*(Applaudissements)*

M. LE MAIRE : Quatrième adjointe, là aussi une de l'ancienne équipe Johanne donc qui sait également comme on porte Johanne.

*(Applaudissements)*

M. LE MAIRE : Cinquième adjoint Freddy Delval, qui lui aussi été adjoint de la précédente équipe.

*(Applaudissements)*

M. LE MAIRE : Sixième adjointe Isabelle Taillez.

*(Applaudissements)*

M. LE MAIRE : Effectivement, on ne peut pas se faire la bise et en tout cas le cas le cœur y est. Là nous arrivons dans les trois derniers adjoints le 7<sup>ème</sup>, le 8<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup> et qui sont de nouveaux adjoints. Ils ont eu le temps de regarder comment se portait l'écharpe, c'est à dire sur l'épaule droite et avec le liseré bleu au col, si vous mettez le liseré rouge vous êtes député ou sénateur, donc Henri, est ce qu'il vient chercher son écharpe, alors on peut l'applaudir puisque c'est sa première écharpe.

*(Applaudissements)*

M. LE MAIRE : Félicitations et je disais qu'on ne remplaçait pas Jean-Paul Hournon, qu'on lui succédait donc le premier adjoint c'est Didier, et sur les compétences grands travaux, urbanisme, ce sera donc Henri qui va s'atteler à cette belle et noble mission.

8<sup>ème</sup>, là aussi une nouvelle adjointe Michèle Decreus.

*(Applaudissements)*

M. LE MAIRE : Et le 9<sup>ème</sup> mais on doit bien dire qu'il faut un ordre parce que c'est une élection de liste, et qu'hormis le premier adjoint, l'ordre n'a pas beaucoup d'importance, en tout cas c'est Dimitri Widiez qui va prendre cette dernière écharpe.

*(Applaudissements)*

M. LE MAIRE : Félicitations. Voilà donc c'est une belle image, les anciens élus aident les nouveaux élus, c'est dans la dynamique « Pour Sin-le-Noble Ensemble et Autrement », travail collectif, c'est très bien. Marie-Josée, je te rappelle que le Maire n'a pas passé l'écharpe au cou des élus parce qu'il y a un protocole sanitaire. Maintenant ils sont même à 3 à passer une écharpe. (rires)

Laurent Goudet et Nello vous ne dites rien dans la presse s'il vous plaît. Merci. J'aimerais ne pas avoir un sourire de Gayant Nello, ça m'arrangerait. Voilà alors est ce que vous voulez faire une photo de groupe, tous les adjoints, allez Nello, il veut une photo. Je vais inviter Monsieur le sénateur évidemment, puisque le sénat c'est la chambre représentant les territoires et les collectivités donc c'est un grand honneur qu'il soit sur cette photo ça fera un très bon souvenir pour nous et on applaudit aussi le sénateur.

*(Applaudissements)*

M. LE MAIRE : Tout à l'heure je l'ai accueilli en le remerciant d'avoir écourté sa sieste de sénateur et d'être chez nous à 16 heures. Merci beaucoup Dany et puis merci aux 9 adjoints d'accepter cette lourde charge et puis bon courage à vous, j'ai conclu tout alors mon discours en disant au travail cela concerne évidemment au premier chef les adjoints.

#### 5. Lecture de la charte de l' élu local et diffusion des dispositions relatives au statut des conseillers municipaux

M LE MAIRE : L'élection des adjoints étant acquise et la remise des écharpes ayant eu lieu, nous allons donc désormais procéder à la lecture de la charte de l' élu local tel que prévu par le Code général des collectivités territoriales en son article L.1111-1-1. Il s'agit ici d'une nouveauté qui est prévue dans le cadre de la loi NoTRE nouvelle organisation territoriale de la République datant de 2015.

Je vais procéder à cette lecture, nous sommes à la page 33, article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, les élus locaux sont les membres des conseils élus, au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

Cette charte de l' élu local précise dans son point 1, « l' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité, et intégrité.

*Le point 2, dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*

*Au niveau du point 3 l' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*

*Le point 4 l' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*

*Le point 5 dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*

*Point 6 l' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*

*Et enfin le dernier point le numéro 7 issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Donc c'est une obligation de vous faire lecture de cette charte de l' élu local et c'est plutôt une bonne idée de la loi « NoTRE » et du Code général des collectivités territoriales. Et je vous précise qu'un exemplaire de cette charte vous sera remis, à l'issue de la présente réunion, dans le hall d'accueil. Et en même temps que cette charte, nous vous remettrons vos insignes d'élus municipaux. Et comme ça on est sûr que personne n'oubliera de passer à la signature des registres puisqu'à chaque fois qu'il y a un vote particulier ce sera l'occasion également lors des votes du budget ou du compte administratif, nous devons, nous avons des registres de signatures donc je vous le dis tout de suite avant de partir, vous pouvez aller retirer votre insigne de Conseiller municipal, votre charte d' élu local et vous procéderez à la signature des registres qui acteront l'ensemble des votes que nous aurons pris ce soir.

Cette lecture de la charte de l' élu local étant réalisé, nous pouvons passer à la délibération suivante de la page 37. Ce n'est d'ailleurs pas une délibération, c'est simplement relatif à l'ordre du tableau, cette note de synthèse vous explique que l'ordre définitif du tableau, des conseillers municipaux en exercice peut désormais être établi puisque le Conseil municipal a élu son Maire et donc ses adjoints, dans le cas présent, c'est 9 adjoints.

Le nouvel ordre du tableau sera celui qui sera appliqué dès la prochaine séance de Conseil municipal et les modalités classement des conseils municipaux sont définis comme souvent par le Code général des collectivités territoriales en son article L.2121-1, à savoir le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux

et pour les adjoints, ils prendront donc rangs selon l'ordre de leur élection et quand ils sont élus sur la même liste selon l'ordre de présentation de ladite liste.

Pour les conseillers municipaux l'ordre du tableau est déterminé par l'ancienneté de leur élection, par le plus grand nombre de suffrages obtenus et à égalité de voix par la priorité d'âge. Le second alinéa de l'article L.2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales précise les modalités en matière de remplacement d'un adjoint, tandis que le dernier alinéa de l'article L.2122-7-2 cette fois ci du Code général des collectivités territoriales précise quant à lui les modalités en matière de remplacement de plusieurs adjoints. Enfin, il vous est fait rappel du premier alinéa de l'article L.270 du Code électoral lequel dispose « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste évidemment et dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit [...]* »

## 6. Délégation générale du Conseil municipal au Maire

M. LE MAIRE : Après ce point sur l'ordre du tableau, je vous propose de passer à la délibération suivante. C'est un déroulé tout à fait classique d'un Conseil municipal d'installation. Donc ce projet de délibération revêt une importance toute particulière dans le contexte actuel, davantage encore, même d'importance au regard du contexte particulier et ce en vue de permettre à l'administration municipale, sa nécessaire continuité de fonctionnement donc c'est ce que vous explique la note de synthèse de la page 41.

Le rôle du maire de façon générale vise à l'exécution des décisions du Conseil municipal sous le contrôle de ces derniers évidemment, mais également et quand je dis évidemment, c'est parce que donc le Conseil municipal n'est pas une dictature et qu'on y vote. C'est une assemblée délibérante.

Sous le contrôle de ces derniers évidemment mais également sous le contrôle du représentant de l'état dans le Département.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de délégation au maire de certains pouvoirs suivant une liste précise de 29 délégations de compétences qui sont détaillées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Cette délégation de tout ou partie de ses 29 pouvoirs vaut pour la durée du mandat du maire à l'exception de la délégation en matière d'emprunt qui cesse dès l'ouverture de la campagne électorale en vue du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Si jamais je ne suis plus maire en cours de mandat cette délégation générale tombe et il faudra délibérer sur une nouvelle délégation au nouveau maire et si je suis maire jusque la fin du mandat les délégations, qui sont consenties par le Conseil municipal vont jusqu'à la fin du mandat à l'exception de la possibilité de recourir à l'emprunt, qui elle est encadrée dans le temps et qui tombe cette délégation à partir de l'ouverture de la période de renouvellement de l'assemblée délibérante.

La note de la page 41 vous donne les 29 hypothèses de délégations qui sont fixées par le Code général des collectivités territoriales dans son article L.2122-22, elles vous sont énumérées page 41 et 42.

Alors on ne va peut-être pas les lire dans le détail, en tout cas vous avez préparé votre Conseil municipal.

La première délégation, c'est « arrêter, modifier l'affectation des propriétés communales ».

La 2 c'est de « fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, dépôt temporaire ».

La 3 c'est de « procéder toujours comme le point numéro 2 dans les limites qui sont fixées par le Conseil municipal à la réalisation des emprunts ».

La 4 « prendre toutes décisions qui concerne la préparation, la passation, l'exécution de règlement des marchés ou accord-cadre ».

La 5 c'est « décider la conclusion, la révision du louage.

La 6 les contrats d'assurance.

La 7 est relative « aux créations, modifications, suppressions, de régies comptables ».

La 8 ce sont « la délivrance, la reprise des concessions dans les cimetières ».

La 9 c'est « l'acceptation des dons et legs ».

La 10 c'est « d'accepter, de décider la l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusque 4 600 euros.

La 11 « fixation des rémunérations et le règlement des frais honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts ».

La 12 c'est « fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ».

La 13 « la création de classes dans les établissements d'enseignement ».

La 14 « les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ».

La 15 « les droits de préemption ».

La 16 « les actions en justice ».

La 17 « le règlement des conséquences dommageables des accidents ».

La 18, donc c'est l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

La 19 c'est la signature dans le cadre du Code de l'urbanisme des conditions dans lesquelles un constructeur participe aux coûts d'équipement d'une zone d'aménagement concerté une ZAC.

La 20 c'est « réaliser les lignes de trésorerie.

La 21 c'est « exercer ou déléguer le droit de préemption ».

La 22 « s'exercer au nom de la commune le droit de priorité, défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme où la délégation de cet exercice dans les conditions toujours fixées par le conseil municipal ».

La 23<sup>ème</sup> possibilité de délégation c'est de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523 4 et 5 du Code du patrimoine sur la réalisation de diagnostic d'archéologie préventive.

La 24 c'est « l'autorisation du renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre ».

La 25, c'est « exercer au nom de la commune le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique » et donc la 25 ne figurera pas parmi la liste des délégations générales du Conseil municipal au maire.

La 26<sup>ème</sup> possibilité de délégation offerte par le Code général des collectivités territoriales sera de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ».

La 27 « de procéder dans les limites toujours fixées par le conseil, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, transformation, édification des biens municipaux ».

Et enfin les 28, 29 « exercer au nom de la commune, le droit prévu relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ».

Et la 29 « ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique du Code de l'environnement donc dans la délégation, dans la délibération, il vous est proposé de déléguer ses 29 délégations, sauf la 25, la 28 et la 29.

C'est le sens de la délibération qui vous est proposée page 45, 46, 47. Je vous propose de passer tout de suite à la délibération à l'article 1<sup>er</sup>, nous sommes là, à la page 47 et donc cet article 1<sup>er</sup> vous propose d'accorder une délégation générale en tant que Maire de Sin-le-Noble et d'organiser la suppléance du premier adjoint à Didier Carrez visant à permettre la réalisation de différents actes d'administration et donc à savoir la liste des 26 points qui sont détaillés et dont je viens de vous faire la lecture préalablement.

Donc une délégation générale au maire, c'est-à-dire Christophe Dumont, lequel peut la subdéléguer dans le cadre d'une suppléance, à son premier adjoint tel que vous venez de l'élire, à savoir Didier Carrez.

L'article 2 vaut précision de la durée de cette délégation générale qui est consentie au Maire pour la durée de son mandat de maire.

L'article 3 vaut quant à lui précision que les délégations consenties en application du 3<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup>, à savoir la délégation en matière d'emprunt prennent bien fin dès l'ouverture de la campagne électorale qui vise au renouvellement du Conseil municipal.

L'article 4 vous rappelle que le maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales en son article L.2122-23 alinéa 1<sup>er</sup> et 3 et donc vous le verrez les anciens du Conseil municipal, le savent c'est ce qu'on appelle l'état des décisions direct et des marchés notifiés donc qui est joint à chaque livret de Conseil municipal.

Et enfin le dernier article vous rappelle comme toujours les modalités de recours. Je vous propose donc de passer au vote de cette délibération.

Y-a-t-il des abstentions ? Y-a-t-il des voix contre ?

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 7. Indemnités de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués ou non

M. LE MAIRE : Nous sommes à la note de synthèse de la page 51 et nous allons vous proposer la reconduction des indemnités telles qu'elles ont été fixées lors du mandat précédent.

Cette note de synthèse vous rappelle les modalités en la matière qui sont énoncées par le Code général des collectivités territoriales en ses articles L.2123-20 à L.2323-24-1.

Pour le Maire, le calcul s'opère par application de l'indice terminal de la fonction publique et non par un barème fixé par le Code général des collectivités territoriales en son article L.2123-23 et qui est exprimé en pourcentage.

Alors une petite précision, c'est que dans votre note de synthèse et dans la délibération on parle de pourcentage de l'indice brut 1027 et donc on vous proposera de remplacer, à chaque fois, que vous verrez tant dans la note de synthèse que dans la délibération indice brut 1027 de remplacer par indice terminal de la fonction publique parce que ça voudrait dire que si jamais il y a des évolutions de cet indice terminal de la fonction publique, on n'est pas obligé de redélibérer à chaque fois. Puisqu'aujourd'hui c'est l'indice brut 1027 mais, comme ça, ça nous évite d'avoir à délibérer, c'est plus facile comme ça.

La population communale est donc comprise entre 10 000 et 19 999 habitants c'est donc le taux de 65% de l'indice terminal de la fonction publique qui doit s'appliquer. Pour que ce taux de 65% ne s'applique pas, il faut qu'il y ait une demande du maire au Conseil municipal, puisque le maire est obligé de prendre l'indemnité qui est fixé par le Code général des collectivités territoriales et à une seule condition il peut ne pas la prendre dans son intégralité, évidemment il ne peut pas demander d'avoir plus, mais si le maire veut prendre moins, il doit demander au Conseil municipal, la validation de cette demande et le Conseil municipal valide cette demande par une délibération spécifique qui fixera une indemnité de fonction moindre.

C'est ce que je fais donc présentement, en vous demandant d'accepter la baisse de mon d'indemnité, en n'appliquant pas ce taux de 65% mais en retenant un taux dérogatoire de seulement 52,5% de l'indice de référence. Cette demande s'inscrit dans la continuité des décisions prises en 2014, en matière de modération, eu égard aux contraintes budgétaires qui pèsent sur la Commune. Cette minoration de l'indemnité de fonction du maire permettra également le versement d'indemnités de fonction aux conseillers municipaux, y compris les élus des groupes minoritaires. Concernant les adjoints au maire, la base de calcul correspond au taux maximal de 27,5% de l'indice terminal de la fonction publique.

L'enveloppe globale autorisée s'élève donc à 312,5% soit 9 adjoints x 27,5%, c'est-à-dire donc 247,5% et 65% pour le maire.

Le Code général des collectivités territoriales autorise le versement par la Commune d'indemnités de fonction aux conseillers municipaux, à condition de ne pas dépasser l'enveloppe indemnitaire autorisée. Pour les communes de moins de 100 000 habitants, le Code général des collectivités territoriales fixe dans son article L.2123-24, un plafond de 6% de l'indice terminal de la fonction publique. Il conviendra donc de fixer dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire définie par les dispositions du Code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, il est proposé d'arrêter les pourcentages des indemnités du maire et des adjoints sur le principe de la continuité des choix opérés en 2014, soit 52,5% de l'indice terminal de la fonction publique pour le maire et pas 65% telle que prévue par la loi et 19% de l'indice terminal de la fonction publique pour les adjoints. Comme l'enveloppe indemnitaire globale n'est pas atteinte, il est possible de fixer les indemnités des conseillers municipaux délégués à 13% de cet indice, et pour les conseillers municipaux à 2,5% de l'indice.

L'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit également des majorations des indemnités votées, avant répartition de l'enveloppe sur lequel le Conseil municipal doit se prononcer. La première majoration est activée de très longue date pour la Commune de Sin-le-Noble puisqu'il s'agit de celle relative à la perception par la Commune, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Cette attribution ouvre droit à une majoration par application du barème de la strate immédiatement supérieure de population soit celle de 20 000 à 39 999 habitants. La deuxième majoration possible est celle relative au statut de chef-lieu de canton de notre ville depuis 2015. Elle permet une majoration de 15%. L'équipe municipale précédente, qui était la nôtre, n'avait pas souhaité user de cette faculté pour les mêmes raisons que celles liées à la minoration de l'indemnité du Maire.

Il vous est donc proposé de décider dans la continuation du mandat précédent, de ne pas user de cette faculté de majoration.

Voilà donc toute cette note de synthèse qui vous explique, c'est un peu complexe, puisqu'il y a beaucoup de références à des articles au Code général des collectivités territoriales, à des pourcentages et à des indices brutes, c'est en tout cas la transcription dans la délibération qui vous est proposée pages 53, 54 et 55.

L'article 1<sup>er</sup> vaut approbation de l'enveloppe globale des indemnités de fonction, ainsi que fixation de la répartition des indemnités comme suit : 52,5% de l'indice terminal de la fonction publique et non pas de l'indice brut 1027 mais c'est la même chose et 19% de l'indice pour les adjoints.

L'article 2 vous précise la non-atteinte de l'enveloppe globale indemnitaire autorisée.

Tandis que l'article 3 vous propose de décider la fixation des autres indemnités de fonction comme suit : 13 % de cet indice terminal de la fonction publique pour les conseillers municipaux délégués, 2,5% pour les conseillers municipaux.

L'article 4 vous rappelle de l'application possible d'une majoration sur le fondement du Code général des collectivités territoriales du fait de la perception par la Commune de la DSU au cours de l'un des trois derniers exercices. L'article 5 vaut précision de la majoration des indemnités de fonction comme suit : 52,5% à 72,76% pour le Maire, 69 à 72,69% pour le Maire, 19 à 22,80 pour les adjoints.

L'article 6 vous rappelle l'application possible d'une majoration des indemnités de fonction sur le fondement du Code général des collectivités territoriales du fait du statut du chef-lieu de canton de notre Commune depuis 2015 et il vous est proposé de décider de ne pas faire usage de cette faculté.

L'article 7 vous rappelle du prélèvement des dépenses communales sur les crédits du budget communal évidemment.

Et ensuite l'article 8 vous rappelle les modalités de recours contre la présente délibération.

Donc nous sommes à la délibération et notamment le déroulé des articles 1 à 9, nous sommes page 54 et 55.

Y-a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 8. Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS). Fixation du nombre de membres issus du Conseil municipal et désignation de ceux ci

M. LE MAIRE : Nous sommes pour la note de synthèse à la page 57, qui vous rappelle que l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles dispose « la présidence par le maire du conseil d'administration du CCAS, lequel est composé de façon paritaire de maximum huit membres du conseil municipal et de huit membres qui sont nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal. »

Cet article R.123-7 dispose également que le Conseil municipal doit délibérer en vue de la fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS. Ce dernier est traditionnellement composé à Sin-le-Noble de 16 membres dont 8 élus du Conseil municipal. Cette désignation des élus du Conseil municipal se fait conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à bulletin secret, dans le cadre d'un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Il est possible de présenter une liste incomplète et l'attribution des sièges aux candidats se fait dans l'ordre de présentation de chaque liste.

En cas d'égalité de suffrages, l'attribution du siège se fait en faveur du candidat le plus âgé. Le fonctionnement du Conseil d'administration du CCAS étant satisfaisant il vous est proposé de maintenir à 16 membres la composition du Conseil d'administration du CCAS outre évidemment le président de droit qui est le maire et donc de fixer à 8 le nombre d'élus du Conseil municipal qui siègeront au sein de cette instance.

C'est donc l'article 1<sup>er</sup> de la délibération de la page 59 qui vous demande de fixer à 16 outre le président de droit, que je suis en tant que maire, le nombre de membres du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Sin-le-Noble et par conséquent puisque nous sommes dans un régime paritaire de fixer à 8 le nombre de membres élus par le Conseil municipal en son sein.

Alors avant d'aller à l'article 2 qui va nous faire procéder aux opérations de vote, je vais vous demander de vous prononcer sur l'article 1<sup>er</sup> est de bien vouloir fixer à 16 la composition du Conseil d'administration du CCAS plus le président et d'avoir donc huit membres du Conseil municipal qui siègeront au sein de cette instance au nom du Conseil municipal.

Y-a-t-il des abstentions sur le fait de fixer à 16 le nombre de sièges du conseil d'administration du CCAS ?  
Y-a-t-il des voix contre ?

Non, donc l'article 1<sup>er</sup> de cette délibération est adopté à l'unanimité et nous avons donc un CCAS qui aura un Conseil d'administration qui continuera de fonctionner avec 16 membres, 8 membres du Conseil municipal, 8 membres des associations et de personnalités de la société civile ainsi, qu'une 17<sup>ème</sup> personne qui est le président de droit.

Alors l'article 2 nous demande de procéder aux opérations de vote et donc je le disais tout à l'heure c'est des opérations de vote avec des listes et donc je vous présente la liste de « Pour Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » qui est composée et l'ordre a une importance : Isabelle Taillez en 1<sup>er</sup>, Christelle Dupriez en 2<sup>ème</sup>, Stéphanie Caramour en 3<sup>ème</sup>, Christiane Dumont en 4<sup>ème</sup>, Claudine Benedik en 5<sup>ème</sup>, Robin Popowski en 6<sup>ème</sup>, Patrick Dubroeuq en 7<sup>ème</sup> et Sylvie Dorne en 8<sup>ème</sup>.

Y-a-t-il d'autres listes qui souhaiteraient se présenter ?

Oui.

On a le droit à des listes incomplètes, donc il n'y a pas de souci, après vous pouvez faire alliance avec Monsieur Lourel, si vous voulez ou allez chercher d'autres candidats.

Nous avons une liste, le nom de votre liste Monsieur Fenet, excusez-moi, c'est comment ?

M. Fenet : « Bien vivre sa ville ».

M. LE MAIRE : La liste « Bien vivre sa ville » présente une liste incomplète avec un siège, un candidat pardon qui est Monsieur Jean-Bernard Fenet et donc la liste de Monsieur Lourel qui est « Les citoyens d'abord » ? « Les citoyens avant tout » donc présente également une liste incomplète avec un seul candidat sur cette liste qui est Monsieur Lourel.

Nous allons le temps que l'on imprime, oui bah on va les imprimer ...

On va procéder de la même façon, vous aurez cette fois ci trois bulletins de vote, puisqu'il y a trois listes en concurrence pour cette élection.

Vous aurez une enveloppe, vous mettez la liste de votre choix et ensuite ça sera le même bureau électoral qui aura procédé au dépouillement et à la proclamation du résultat ce sera le président de séance que je suis, en tout cas donc ce serait le même bureau avec les deux benjamins et les deux doyens de l'assemblée qui procéderont aux opérations de dépouillement et l'urne passera comme toujours en fonction de l'appel nominal que le benjamin de séance qui travaille beaucoup lors de ce premier Conseil d'installation vous fera lecture.

On est bon, je vous propose de procéder aux opérations de vote. Il manque Monsieur Lourel, pardon n'y voyez aucune stigmatisation ou geste dictatorial de ma part et je pensais que c'était fait pardon.

Cette fois ci, c'est bon, donc je passe la parole au benjamin, Rémy pour procéder de nouveau à l'appel nominal et puis Sébastien va passer avec l'urne.

M.KRZYKALA :

	<b>A VOTÉ</b>
ALLARD Patrick	<b>X</b>
BAILLEZ Marc	<b>X</b>
BEDENIK Claudine	<b>X</b>
BERLINET Jean-Pierre	<b>X</b>
CARAMOUR Stéphanie	<b>X</b>
CARREZ Didier	<b>X</b>
CHOTIN Jean-Michel	<b>X</b>

DAMBRIN Pascal	X
DECREUS Michèle	X
DELATTRE Marie-Josée	X
DELVAL Freddy	X
DESMENEZ Jean-Claude	X
DORNE Sylvie	X
DUBREUCQ Patrick	X
DUMONT Christiane	X
DUMONT Christophe	X
DUPRIEZ Christelle	X
FAIVRE Caroline	X
FENET Jean-Bernard	X
GEMZA Joselyne	X
HOURNON Emeline	X
JARUGA Henri	X
JOOS Jean-François	X
KRZYKALA Rémi	X
LOUREL Marcel	X
MAHMOUD Brahim	X
MASCLET Johanne	X
POPOWSKI Robin	X
SALPETRA Elise (procuration à Dimitri Widiez)	X
SANTERRE Françoise	X
SOMBE Marie-Bernadette	X
TAILLEZ Isabelle	X
WIDIEZ Dimitri	X

M.LE MAIRE : Donc les opérations de vote sont closes et donc j'invite les 4 membres du bureau à venir procéder au dépouillement. Alors je vais vous lire, parce que tout ça s'est passé dans une calculette électorale. Oui en fait, il y a donc 31 suffrages exprimés, il y a 33 votants, 31 suffrages exprimés, puisqu'il y en a certains qui ont cru qu'il fallait mettre les trois (rire) dans la ...

Je vous le dis pour les prochains votes, soit c'est un choix délibéré de mettre les trois dans le même mais ça veut dire c'est un vote nul ou soit vous choisissez votre candidat.

En tout cas 31 suffrages exprimés, 8 sièges à pourvoir, donc sur ces 31 suffrages exprimés, 28 sont allés à la liste « Pour Sin-le-Noble Ensemble et Autrement », 1 suffrage exprimé pour « Sin-le-Noble et citoyens avant tout » et 2 pour « Bien vivre sa ville » donc ce qui donne donc au niveau de la répartition des sièges, donc la 1<sup>ère</sup> attribution en fonction du quotient électoral qui est de 3,875 donc 7 sièges dans le cas de la première attribution pour « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » et donc le dernier siège à répartir, est réparti« Pour Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » qui remporte donc les 8 sièges du Conseil d'administration du CCAS et donc c'est l'article suivant de la délibération.

Nous sommes à la page 59, nous avons déjà adopté l'article 1<sup>er</sup> qui fixait à 16 la composition du Conseil d'administration, outre le président de droit, nous avons adopté l'article 2 en procédant aux opérations de vote.

Et l'article 3 vous dit donc le dépouillement des opérations de vote tel que je viens de vous les donner.

Et l'article 4 proclame les élus au sein du Conseil d'administration du CCAS pour y représenter le Conseil municipal : Isabelle Taillez, Christelle Dupriez, Stéphanie Caramour, Christiane Dumont, Claudine Benedik, Robin Popowski, Patrick Dubroeuq et Sylvie Dorne.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération qui est issu du suffrage et du dépouillement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 9. Désignation des membres des commissions municipales prévues par le règlement intérieur

M. LE MAIRE : Toujours donc je vous le disais un Conseil municipal d'un grand classicisme pour son installation.

Nous passons délibération suivante qui sont la constitution des commissions municipales et nous sommes donc là à la page 63 pour la note de synthèse qui vous rappelle que le Code général des collectivités territoriales énonce son article L.2121-22, la possibilité pour le Conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Ces commissions sont convoquées par le Maire qui en est le président de droit pour une première session en vue de la désignation d'un vice-président qui pourra les convoquer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire. Le principe de représentation proportionnelle visant l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante sera évidemment respecté dans le cas de la composition desdites commissions. Et c'est important puisqu'à la fois l'ensemble des trois groupes qui se sont exprimés, ont tous exprimé une volonté de travailler ensemble au sein de ces commissions.

Le Conseil municipal a adopté son règlement intérieur lors de sa réunion du 17 septembre 2014 qui instituait la constitution des 4 commissions municipales. Ce règlement a vocation à s'appliquer dans les limites des six mois suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante et ce conformément à la loi du 7 août 2015 dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises ce soir, la loi « NoTRE », c'est à dire la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République.

Dans ce cadre, il convient de procéder à la désignation des huit représentants du Conseil municipal, au sein de chacune de ces quatre commissions municipales donc ces dites commissions municipales sont les suivantes : la commission numéro 1 qu'on appelle rapidement dans notre jargon la C1, « vie institutionnelle, administration, finance, emploi, activités économiques, commerce et artisanat » composée de huit membres.

La commission numéro 2 qui travaille sur les questions « association, éducation, la jeunesse, la vie scolaire, le sport, les relations internationales, culture et fêtes », elle-même composée de huit membres.

La commission numéro 3 « démocratie locale, vie des quartiers, cohésion sociale, action sociale, logement et solidarité, huit membres également puisque les quatre commissions sont composées de 8 membres comme la commission numéro 4 qui elle travaille sur les questions « d'aménagement du territoire, d'accessibilité, de voirie, de travaux, du patrimoine, de sécurité, de circulation, de stationnement, propreté et d'environnement ».

Donc les dispositions législatives prévoyant l'adoption dans les six mois du renouvellement de l'assemblée délibérante de son nouveau règlement intérieur, il sera donc possible de retravailler éventuellement les champs de compétence de ces quatre commissions dans ce cadre ainsi qu'éventuellement le nombre des membres de ces commissions si les personnes souhaitaient rejoindre les commissions. Aujourd'hui nous sommes bloqués à 8 membres par commission mais justement, c'est le travail en commission qui décidera s'il faut revoir le périmètre d'intervention de ces quatre commissions, ajouter des choses, revoir des regroupements sur des cohérences de délégation et s'il fallait revoir le nombre de membres les composant. Donc c'est une note de synthèse qui couvre les quatre délibérations, quatre délibérations puisque nous prendrons une délibération pour chacune de ces quatre commissions.

Alors je vais vous proposer parce que normalement ça doit se faire assez facilement pour éviter la lourdeur qui est celle du vote à bulletin secret, c'est que nous fassions une liste commune de huit membres qui intégrera à chaque fois Monsieur Marcel Lourel et Monsieur Jean-Bernard Fenet et donc six places pour la liste majoritaire pour « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » et que nous composons ensuite commission par commission.

Tout le monde est-il d'accord pour que nous procédions de la sorte et partir sur des listes bloquées dont nous donnerons les noms mais il n'y a pas besoin de vote à bulletin secret puisque nous serons dans une représentation proportionnelle.

Monsieur Fenet, vous êtes d'accord pour le vote à main levée ?

Juste vous pouvez le dire dans le micro parce qu'après il y a une secrétaire qui fait le PV et elle va mettre pas de micro.

M.FENET : Pas de souci.

M. LE MAIRE : Monsieur Fenet dit « pas de souci ».  
Monsieur Lourel ?

M. LOUREL : Tout à fait .

M. LE MAIRE : Voilà très bien. Les autres membres tout le monde est d'accord pour voter à main levée sur des listes bloquées, très bien ça va nous faire gagner un tout petit peu de temps.

Désignation des membres de la commission n°1 relative à la vie institutionnelle, l'administration, les finances, l'emploi, l'activité économique, le commerce et l'artisanat

M. LE MAIRE : La première de ces commissions dont nous avons la composition à voter ce soir donc la commission numéro une je vous ai fait déjà le rappel de son champ de compétence.

L'article 1<sup>er</sup> nous sommes à la page 65 vous rappelle l'existence de ladite commission, vous précise sa composition de huit conseils municipaux et ce conformément au règlement intérieur du présent Conseil municipal.

L'article 2 vous propose de déclarer les membres suivants : Joselyne Gemza, Marc Baillez, Jean-François Joss, Rémy Krzykala, Brahim Mahmoud, Claudine Benedik, Marcel Lourel et Jean-Bernard Fenet.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter la délibération et la composition de ladite commission telle que je viens de vous la présenter ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Cette commission n°1 est composée à l'unanimité et j'y vois là comme un beau signe.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Désignation des membres de la commission n°2 relative aux associations, à l'éducation, à la jeunesse, à la vie scolaire, aux sports, aux relations internationales, à la culture et aux fêtes

M. LE MAIRE : La commission numéro 2 nous sommes désormais à la page 67 donc toujours le même parallélisme des formes sur les quatre commissions.

L'article 1<sup>er</sup> va vous rappeler l'existence de cette commission et son champ de compétence, vous préciser également qu'elle est composée de huit conseillers municipaux dans son article 1<sup>er</sup> tandis que l'article 2 vous propose de déclarer la représentation proportionnelle suivante : Caroline Faivre, Johanne Masclat, Marie-Josée Delattre, Patrick Allard, Didier Carrez, Marie Sombé, Marcel Lourel et Jean-Bernard Fenet.

Y-a-t-il des abstentions ? Y-a-t-il des voix contre ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Désignation des membres de la commission n°3 relative à la démocratie locale, à la vie des quartiers, à la cohésion sociale, à l'action sociale, au logement et à la solidarité

M. LE MAIRE : Vous pouvez procéder à la désignation des membres au sein de la commission numéro trois dont l'article 1<sup>er</sup> vous rappelle la composition de huit conseillers municipaux et son existence ainsi que son champ de compétence sur « la démocratie locale la vie, des quartiers, la cohésion sociale, d'action sociale, le logement et la solidarité ».

L'article 2 vous propose de déclarer la représentation proportionnelle et l'entrée dans cette commission des membres suivants : Isabelle taillez, Didier Carrez, Michèle Decreus, Pascal Dambrin, Sylvie Dorne, Christelle Dupriez, Marcel Lourel et Jean-Bernard Fenet.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération avec la composition telle que décrite précédemment ?

Y-a-t-il des abstentions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Désignation des membres de la commission n°4 aménagement du territoire, accessibilité, voirie, travaux, patrimoine, sécurité, circulation, stationnement, propreté et environnement

M. LE MAIRE : Il nous reste donc à composer la commission numéro 4 qui elle intervient telle que l'article 1<sup>er</sup> vous le rappelle sur le champ de « l'aménagement du territoire, l'accessibilité, la voirie, les travaux, le patrimoine, la sécurité, la circulation, le stationnement, la propreté et l'environnement » toujours composée de huit conseillers municipaux.

L'article 2 vous propose de nommer comme suit Freddy Delval, Jean-Claude Desmenez, Henri Jaruga, Dimitri Widiez, Romain Popowski, Patrick Dubroeuq, Marcel Lourel et Jean-Bernard Fenet.

Y-a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

10. Constitution de la commission d'appel d'offres

11. Constitution de la commission de délégation de service public

M. LE MAIRE : Nous sommes à la note de synthèse de la page 73 qui vous précise que les collectivités territoriales doivent conformément au Code général des collectivités territoriales notamment son article L.1414-2 constituer une commission d'appel d'offres. Cette commission a compétence en matière de choix des titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil européen qui figure en annexe du Code de la commande publique. La composition

de ladite commission et définie par le Code général des collectivités territoriales en son article L.1411-5. Pour les communes de plus de 3500 habitants, ce qui est le cas de la commune de Sin-le-Noble, cette commission est composée du maire, président de droit et de cinq membres titulaires ainsi que de cinq membres suppléants. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, c'est comme pour le Conseil d'administration du CCAS.

La désignation est opérée sur le mécanisme de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il revient donc au Conseil municipal de procéder à la constitution de cette commission d'appel d'offres, en désignant cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants. Les règles de fonctionnement de cette commission sont celles d'un quorum de la moitié des membres, ayant voix délibérative pour une première convocation et aucune condition de quorum pour une seconde convocation.

Sur invitation du président de la CAO, la commission d'appel d'offres, on appellera aussi très rapidement entre nous la CAO, le comptable de la collectivité ainsi qu'un représentant du ministère en charge de la concurrence peuvent siéger avec voix délibérative. Le procès-verbal consignera les observations de ses participants. D'autres personnalités ou agents de la collectivité peuvent aussi participer avec voix consultative en fonction de leur domaine de compétence.

Donc la délibération de la page 75 article 1<sup>er</sup> nous demande de procéder aux opérations de vote et pour procéder aux opérations de vote, il nous faut des appels à candidature et je vais vous proposer la liste du groupe « Pour Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » pour composer cette commission d'appel d'offres alors je vous propose comme titulaires pour « Pour Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » : Jean-Michel Chotin, Claudine Benedik, Joselyne Gemza, Henri Jaruga, Christiane Dumont, ce sont les cinq titulaires qui sont proposés sur la liste « Pour Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » et pour la liste des suppléants proposés par « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » : Marie-Josée Delattre, Freddy Delval, Marc Baillet, Patrick Dubroeuq et Jean-Claude Desmenez.

Y-a-t-il une autre liste qui souhaiterait candidater ?

Une liste de Monsieur Fenet, liste incomplète.

M.FENET : Incomplète, malheureusement.

M.LE MAIRE : Monsieur Lourel a un remord de dernière minute et souhaite candidater à une entrée potentielle dans la commission d'appel d'offres.

Alors on me dit qu'on peut faire les opérations de vote puisque « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » va proposer la même liste pour la commission de délégation de service public.

Donc est ce que ça vous dérange ? Est-ce que vous êtes candidat aussi pour la commission délégation de service public ?

M.FENET : S'il vous plaît oui.

M.LE MAIRE : Monsieur Lourel aussi ?

M.LOUREL : Oui tout à fait.

M.LE MAIRE : Est-ce que ça vous gêne si l'on fait les deux votes pour gagner un peu de temps, puisque ce sont les mêmes listes ?

M.FENET : Non, pas particulièrement.

M.LE MAIRE : Monsieur Fenet est ok pour que l'on vote pour la CAO et la commission de délégation de service public, Monsieur Lourel ?

M.LOUREL : Oui je suis également.

M.LE MAIRE : Pour « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » tout le monde est d'accord pour qu'on fasse les opérations de vote en même temps ?

Je vous rappelle qu'il y a donc trois listes concurrentes, la liste « Sin le noble et citoyens avant tout » de Marcel Lourel et la liste « Bien vivre sa ville » de Jean-Bernard Fenet et la liste de « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement », Jean-Michel Chotin, Claudine Benedik, Joselyne Gemza, Henri Jaruga, Christiane Dumont comme titulaires et Marie-Josée Delattre, Freddy delval, Marc Baillet, Patrick Dubroeuq et Jean-Claude Desmenez comme suppléants et donc les listes de « Bien vivre sa ville » et « Sin-le-Noble et citoyens Avant tout » ne présentent qu'un candidat, comme titulaire. Vous n'auriez pas de suppléant le cas échéant et ça serait donc un suppléant de « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » qui pourrait être élu.

Donc je vous rappelle si vous mettez plusieurs bulletins de vote, c'est considéré comme un vote nul.

Alors juste avant de vous faire voter du coup, je vais vous présenter quand même la délibération sur la constitution de la commission consultative des services publics locaux.

Nous sommes à la page de synthèse numéro 81 et on vous rappelle que les communes de plus de 10 000 habitants doivent au regard de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales constituer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qui sont

confiées à un tiers par une convention de délégation de service public ou qui sont exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Cette commission examine, chaque année, le rapport...

Je me suis trompé de délibération pardon nous sommes à la note de synthèse page 77 donc les communes ont obligation aux termes de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales de constituer une commission de délégation de service public. Cette commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats qui sont admis à présenter une offre. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition de cette commission est donc de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants en plus du Maire qui est président de droit de ladite commission. L'élection des membres titulaires et suppléants est réalisée suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Il est donc demandé au Conseil municipal de procéder à cette constitution de la commission de délégation de service public en désignant 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants. Les règles de quorum de cette commission sont la moitié des membres ayant voix délibérative et en cas d'absence de quorum, la commission de nouveau convoquée sans condition de quorum. Le président de la commission peut inviter le comptable de la collectivité représentant du ministère chargé de la concurrence lesquels peuvent participer avec une voix délibérative. Il en est de même pour des personnalités ou agents communaux désignés par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière et qui fait l'objet de la DSP.

Voilà on va procéder aux deux opérations de vote à la fois pour la constitution de la commission d'appel d'offres et donc c'est l'article 1<sup>er</sup> qui nous demande de procéder aux opérations de vote et c'est le même article 1<sup>er</sup> pour la constitution de la commission de la délégation de service public dans son article premier, nous demande de procéder aux opérations de vote avec les trois listes qui vous ont été présentées.

Tout le monde est bien doté des trois bulletins reprenant les trois listes en candidature, alors monsieur le benjamin à vous de jouer.

M.KRZYKALA :

	<b>A VOTÉ</b>
ALLARD Patrick	<b>X</b>
BAILLEZ Marc	<b>X</b>
BEDENIK Claudine	<b>X</b>
BERLINET Jean-Pierre	<b>X</b>
CARAMOUR Stéphanie	<b>X</b>
CARREZ Didier	<b>X</b>
CHOTIN Jean-Michel	<b>X</b>
DAMBRIN Pascal	<b>X</b>
DECREUS Michèle	<b>X</b>
DELATTRE Marie-Josée	<b>X</b>
DELVAL Freddy	<b>X</b>
DESMENEZ Jean-Claude	<b>X</b>
DORNE Sylvie	<b>X</b>
DUBREUCQ Patrick	<b>X</b>
DUMONT Christiane	<b>X</b>
DUMONT Christophe	<b>X</b>
DUPRIEZ Christelle	<b>X</b>
FAIVRE Caroline	<b>X</b>
FENET Jean-Bernard	<b>X</b>
GEMZA Joselyne	<b>X</b>
HOURNON Emeline	<b>X</b>
JARUGA Henri	<b>X</b>
JOOS Jean-François	<b>X</b>

KRZYKALA Rémi	X
LOUREL Marcel	X
MAHMOUD Brahim	X
MASCLET Johanne	X
POPOWSKI Robin	X
SALPETRA Elise (procuration à Dimitri Widiez)	X
SANTERRE Françoise	X
SOMBE Marie-Bernadette	X
TAILLEZ Isabelle	X
WIDIEZ Dimitri	X

M. LE MAIRE : Selon un protocole que vous connaissez désormais par cœur j'appelle les deux doyens et de benjamins à procéder aux opérations de dépouillement avant la proclamation des résultats pour ces deux commissions.

Alors merci aux membres du bureau d'avoir procédé aux opérations de dépouillement et donc on me signale que 33 personnes ont pris part au vote, 0 bulletin blanc, 0 bulletin nul, ce qui donne donc sur ces 33 suffrages, 33 suffrages exprimés et donc ont obtenu 1 voix, la liste menée par Monsieur Fenet, 1 voix, la liste menée par Monsieur Lourel et 31 voix vont à la liste proposée par « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » qui donc recueille l'ensemble des sièges de ces deux commissions.

C'est l'article 3 désormais puisque je viens de vous faire lecture de l'article 2 de ces deux délibérations visant la composition la constitution et la composition de la commission de délégation de service public ainsi que la constitution et la composition de la commission d'appel d'offres, donc l'article 1<sup>er</sup> nous demandait de procéder, aux opérations de vote.

L'article 2 prenait acte des opérations de dépouillement telles que je viens de vous les proclamer, tandis que l'article 3 donc nous demande d'acter l'entrée dans ces deux commissions de Jean-Michel Chotin, Claudine Benedik, Joselyne Gemza, Henri Jaruga et Christiane Dumont pour les titulaire et leurs suppléants seront Marie-Josée Delattre, Freddy delval, Marc Baillet, Patrick Dubroeuq et Jean-Claude Desmenez comme suppléants, tout le monde est d'accord je suppose pour adopter ces deux délibérations tout à fait jumelles, il y en a donc une pour la commission d'appel d'offres et une pour la commission de délégation de service public.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre je pense ?

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 12 . Constitution de la commission de délégation de service public

M.LE MAIRE : Nous pouvons aller à la page 81 pour la dernière délibération inscrite à l'ordre du jour de la présente réunion de Conseil municipal. Cette délibération vise à la constitution de la Commission consultative des services publics locaux ce que l'on appellera entre nous la CCSPL. La note de synthèse vous explique que les communes de plus de 10 000 habitants doivent pour l'ensemble des services publics qui sont confiés à un tiers par une convention de délégation de service public ou qui sont exploités en régie, dotée de l'autonomie financière constituait une commission de délégation de service public.

Cette commission doit examiner chaque année le rapport qui est établi par le délégataire de service public, les rapports sur le prix la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, un bilan d'activité des services exploitant en régie dotée de l'autonomie financière, le rapport établi par le titulaire d'un marché de partenariat. Cette commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et sur tout projet de partenariat ou tout projet de participation au service de l'eau ou de l'assainissement, un programme de recherche et de développement. Cette commission est composée du Maire, qui est le président de droit ainsi que des membres du Conseil municipal qui sont élus à la représentation proportionnelle en son sein et donc de représentants d'associations locales qui sont concernés par les services publics dont la commission aurait à connaître. La commission peut également inviter toute personne dont l'audition lui paraît utile à participer à ses travaux avec voix délibérative ... consultative pardon la commune de Sin le Noble dispose de services publics dont la gestion est déléguée par le biais d'une convention de DSP (de délégation de Service Public) à savoir le service public de réseaux de chaleur urbaine. L'assemblée délibérante est donc sollicitée en vue de procéder à la constitution de la commission consultative des services publics locaux pour la désignation de ses membres donc ce sera l'objet de la dernière délibération qui est soumis à vos suffrages, page 83 et donc on va vous proposer de désigner les membres du Conseil Municipal pour siéger à la commission consultative des services publics locaux et donc là aussi c'est un vote donc la liste « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » vous propose comme titulaires

Freddy Delval, Dimitri Widiez, Jean-Michel chotin, Pascal Dambrin et Marie-Bernadette Sombé. Comme suppléants nous vous proposons Michèle Decreus, Françoise Santerre, Marc Baillet, Brahim Mahmoud et Romain Popowski.

Y a-t-il des candidatures ? d'autres listes ?

Monsieur Lourel, Monsieur Fenet également. Donc le temps que nous imprimons, c'est déjà imprimé, ah quel sens de l'anticipation, on va finir par croire que c'est une chambre d'enregistrement si les services anticipent déjà ... Pareil vote à bulletin secret par appel nominal du benjamin de séance qui va faire l'exercice sans lire sa feuille parce que maintenant il connaît l'ordre par cœur et donc s'il y a plus d'un bulletin par enveloppe, c'est un vote nul. Monsieur le benjamin, à vous de jouer.

M.KRZYKALA :

	<b>A VOTÉ</b>
ALLARD Patrick	<b>X</b>
BAILLEZ Marc	<b>X</b>
BEDENIK Claudine	<b>X</b>
BERLINET Jean-Pierre	<b>X</b>
CARAMOUR Stéphanie	<b>X</b>
CARREZ Didier	<b>X</b>
CHOTIN Jean-Michel	<b>X</b>
DAMBRIN Pascal	<b>X</b>
DECREUS Michèle	<b>X</b>
DELATTRE Marie-Josée	<b>X</b>
DELVAL Freddy	<b>X</b>
DESMENEZ Jean-Claude	<b>X</b>
DORNE Sylvie	<b>X</b>
DUBREUCQ Patrick	<b>X</b>
DUMONT Christiane	<b>X</b>
DUMONT Christophe	<b>X</b>
DUPRIEZ Christelle	<b>X</b>
FAIVRE Caroline	<b>X</b>
FENET Jean-Bernard	<b>X</b>
GEMZA Joselyne	<b>X</b>
HOURNON Emeline	<b>X</b>
JARUGA Henri	<b>X</b>
JOOS Jean-François	<b>X</b>
KRZYKALA Rémi	<b>X</b>
LOUREL Marcel	<b>X</b>
MAHMOUD Brahim	<b>X</b>
MASCLET Johanne	<b>X</b>
POPOWSKI Robin	<b>X</b>
SALPETRA Elise (procuration à Dimitri Widiez)	<b>X</b>
SANTERRE Françoise	<b>X</b>
SOMBE Marie-Bernadette	<b>X</b>
TAILLEZ Isabelle	<b>X</b>

M. LE MAIRE : Allez, dernier dépouillement, comble du suspense. Alors les opérations de dépouillements ont été réalisées par le bureau constitué à cet effet, que le Conseil municipal a choisi de constituer en ce sens en début de séance. Je remercie les quatre membres qui ont eu beaucoup de travail aujourd'hui donc 33 enveloppes ont été comptabilisées et 0 votes nuls ou 0 votes blancs ont été constatés ce qui nous donne donc 33 suffrages exprimés et sur ces 33 suffrages exprimés la répartition et d'1 voix pour Monsieur Fenet et 1 voix pour Monsieur Lourel et donc 31 suffrages exprimés en faveur de la liste proposée pour « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement » dont les membres vont donc désormais siéger au sein de la CCSPL. C'est le sens de l'article 1<sup>er</sup> de la délibération page 83 qui vaut désignation des membres du Conseil municipal en vue de siéger au sein de la CCSPL et je le rappelle les titulaires seront donc Jean-Michel Chotin, Pascal Dambrin, Dimitri Widiez, Freddy Delval, Marie Sombé et les suppléants seront Brahim Mahmoud, Robin Popowski, Michel Decreus, Marc Baillet et Françoise Santerre.

L'article 2 de cette délibération vaut nomination pour siéger à la CCSPL en qualité de représentants d'associations locales et donc c'est vrai que j'en ai pas parlé tout à l'heure donc on vous propose, c'était déjà le cas depuis 2014, et ça a très bien fonctionné, c'est l'association l'APACER « Association Pour un avenir Concertée des Épis et du Raquet » et comme l'objet de la présente délégation de service public c'est justement le réseau de chaleur urbain dont une branche dessert les Épis et l'autre branche dessert l'écoquartier du Raquet ça a toute sa pertinence que ce soit les membres de cette association donc l'APACER qui représente les associations locales au sein de la CCSPL.

Tout le monde est-il d'accord pour adopter cette délibération ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ?

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : C'était la dernière délibération inscrite à l'ordre du jour. L'ordre du jour de la présente réunion de conseil et donc épuisé et je vous propose de clore la séance.

J'ai été très heureux de vivre ce moment avec vous et je vous remercie de votre présence. Je vous remercie de votre confiance. La prochaine réunion de Conseil municipal aura un ordre du jour très chargé, c'était déjà chargé aujourd'hui mais c'est parce qu'il y a beaucoup d'opérations de vote et de dépouillement mais sinon la prochaine réunion aura elle aussi un ordre du jour très chargé avec notamment le compte administratif 2019, le compte de gestion 2019, le rapport d'orientation budgétaire qui vous sera présenté pour l'exercice 2020, un peu le débat d'orientation budgétaire qui s'en suivra ainsi que le budget primitif de l'exercice 2020 puisque je vous rappelle que dans le cadre de la loi d'urgence ces délibérations qui devaient être prises avant le 30 avril pour l'une et le 30 juin pour l'autre peuvent être adoptées jusqu'au 31 juillet 2020.

Alors j'aurais aimé, je vous l'ai dit tout à l'heure, vivre cette séance avec la population et la clôturer par un moment de convivialité mais le contexte sanitaire actuelle l'empêche et les élus devant montrer l'exemple, il n'y aura donc pas de moment de convivialité mais la convivialité ce n'est pas forcément autour d'un verre donc il pourra avoir et j'espère qu'il y aura de nombreux moments de convivialité, y compris dans les débats de cette assemblée délibérante.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous et à toutes, avec quelques rappels pour les élus, ne partez pas tout de suite, attendez parce que vous devez signer des registres, d'une part on vous remettra également la charte de l' élu local ainsi que votre insigne de conseiller municipal. Et ensuite on va donc vous appeler par ordre comme le benjamin de séance l'a fait depuis tout à l'heure vous passez derrière, vous signer vos registres et vous avez les documents que nous devons vous remettre et on vous demande de bien vouloir ensuite vous positionner sur les marches de l'Hôtel de ville pour la traditionnelle photo de groupe et je le rappelle la distanciation c'est 1 mètre de distance ou 4 mètres carrés par personne, vous garderez où vous enlèverez vos masques, c'est à voir. Je pense que vous êtes plus jolis sans masque, depuis tout à l'heure, je vois Dimitri avec son masque mais (rires) donc si on respecte les règles de distanciation, je pense qu'il y a pas de souci mais évidemment vous est entièrement libre de garder ou d'ôter vos masques. Et les services me disent que vous serez rapidement destinataire d'un courriel, qui vous demandera de bien vouloir nous communiquer vos coordonnées bancaires et c'est très important que vous nous les communiquiez le plus rapidement possible, pas tellement pour vous mais c'est pour nous sinon ça pose de gros soucis au niveau de la comptabilité publique donc merci de vouloir faire diligence en répondant rapidement à ces courriels.

Rémy Krzykala va faire le dernier appel de la soirée pour que vous signez les registres et ensuite vous pouvez aller sur les marches de l'Hôtel de ville où on fera la petite photo souvenir. Bonne soirée à toutes et à tous et merci de vos échanges.

M.KRZYKALA : Merci Monsieur Le Maire.